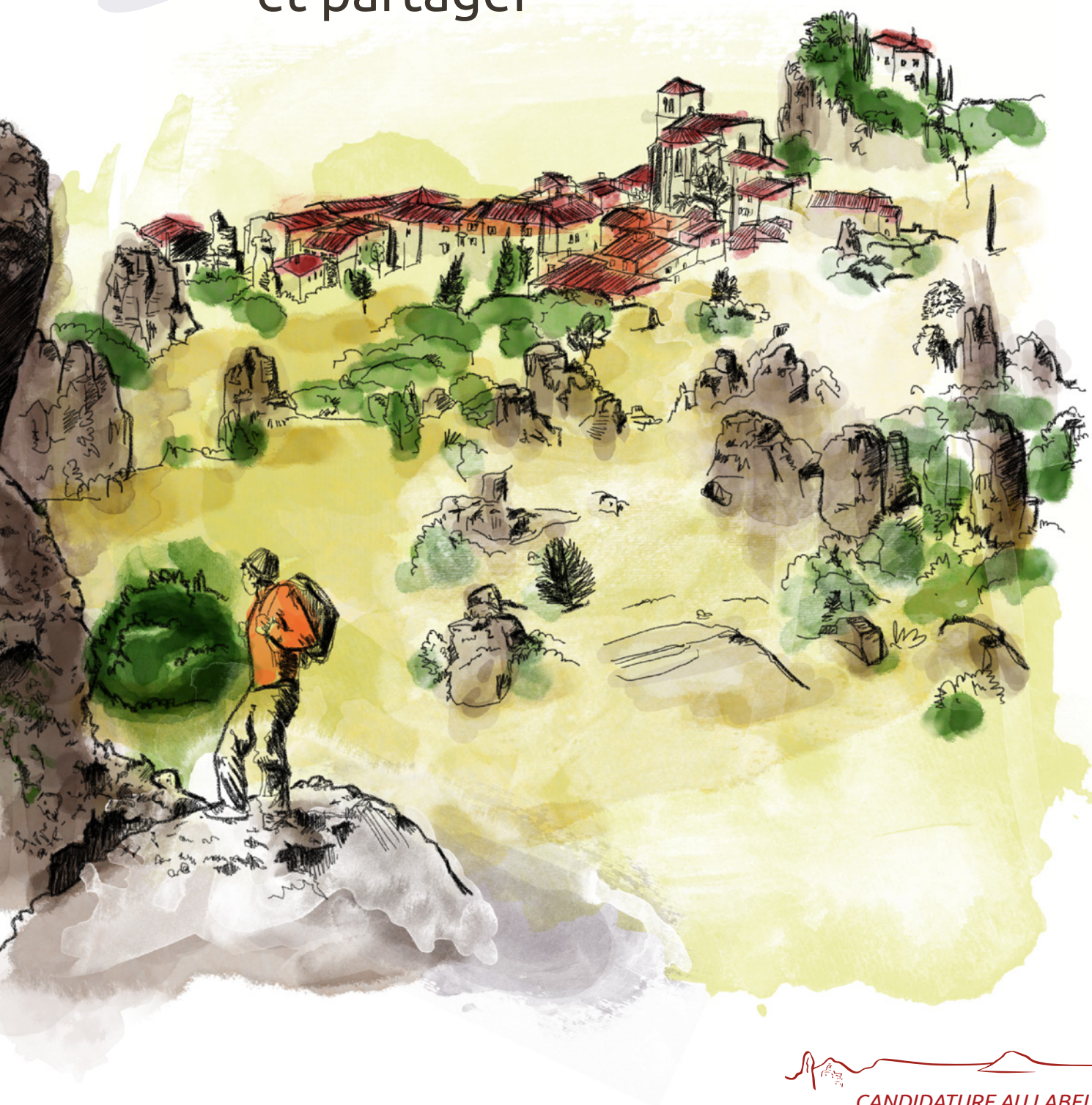


2 *Le bilan :* une démarche collective pour se comprendre et partager



Sommaire

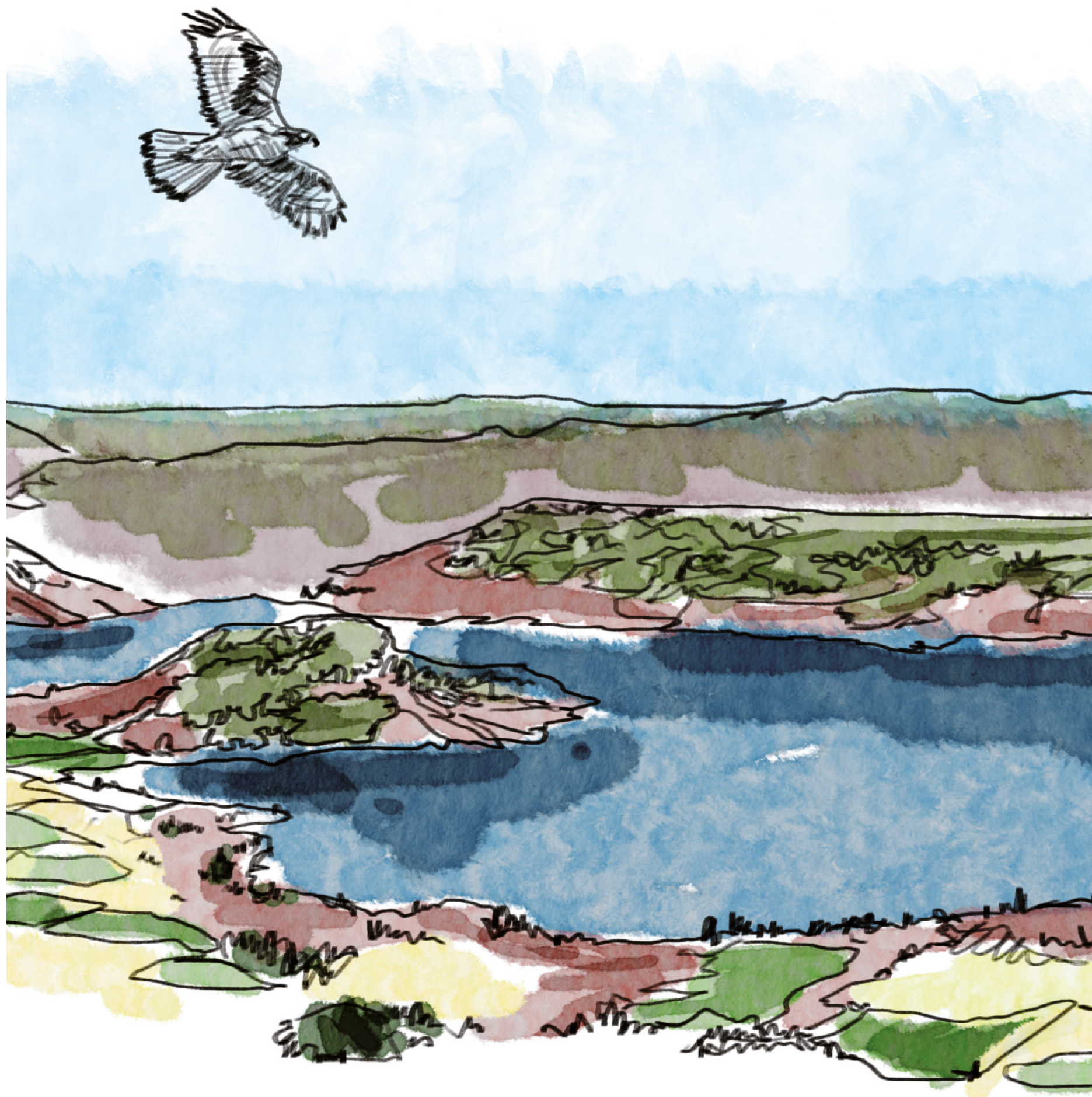
A Faire face aux bouleversements (1969-2015) : structurer et tendre vers une gestion collective

- 1 Les nouveaux usages non programmés et l'afflux touristique, des années 1970 aux années 2000 p. xx
- 2 Les plans de gestion successifs et la création du Syndicat mixte : les premières actions de gestion de la fréquentation, de préservation des paysages et d'animation de la vie locale (2003-2015) p. xx
- 3 Bilan synthétique 2005-2015 p. xx
- 4 Légitimer la méthode et adhérer à une démarche nationale : le territoire s'engage dans l'Opération Grand Site p. xx

B L'Opération Grand Site (2015-2023) moteur de la résilience : de l'intention à la mise en œuvre du programme

- 1 L'ambition politique : bâtir un projet de territoire autour du fil conducteur de la résilience p. xx
- 2 Les attentes et préconisations de l'Etat p. xx
 - 2.1 Transfert de la maîtrise d'ouvrage des projets p. xx
 - 2.2 Le nouveau périmètre élargi et stabilisé, tenant compte des extensions évoquées et motivées p. xx
 - 2.3 Un programme d'actions mis en adéquation avec ce nouveau périmètre p. xx
 - 2.4 Les travaux réalisés sur les pôles d'accueil de Mourèze et de Clermont l'Hérault p. xx
 - 2.5 Un point d'avancement sur les projets des pôles des Vailhès et de Villeneuve p. xx
 - 2.6 La démarche envisagée au service du maintien de l'identité et de la singularité du Grand Site p. xx

- 3 Cadres et stratégies pour les actions de valorisation, de préservation, de gestion, d'entretien, d'aménagement et de ménagement du Grand Site p. xx
 - 3.1 L'approche sensible : partager une culture commune p. xx
 - 3.2 L'approche par vocation p. xx
 - 3.3 La gestion différenciée : un outil d'acceptation locale p. xx
 - 3.4 L'approche expérimentale, la définition d'une capacité d'accueil et son outil d'analyse l'observatoire de la fréquentation p. xx
 - 3.5 Se positionner pour ne pas subir p. xx
 - 3.6 Une méthode novatrice au service des projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement p. xx
- 4 Bilan de l'Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze par objectifs (2015-2023) p. xx
 - 4.1 Une gouvernance adaptée p. xx
 - 4.2 Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local durable p. xx
 - 4.3 Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés p. xx
 - 4.4 Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques p. xx
 - 4.5 Un nouveau périmètre, symbole de résilience : s'ouvrir aux autres p. xx



Faire face aux bouleversements (1969-2015) : structurer et tendre vers une gestion collective

D'abord focalisés autour du lac du Salagou, les projets concernent un espace plus étendu grâce au classement du site. La reconnaissance de la qualité des paysages permet d'afficher une unité et de partager des valeurs. L'Opération Grand Site, par ses actions concrètes, engage le territoire vers une résilience humaine, structurelle et paysagère.



Alors que les pratiques agricoles évoluent peu dans la plaine en aval, l'eau du lac destinée à l'irrigation n'étant que peu exploitée, le tourisme s'impose comme usage dominant. La création d'infrastructures de loisirs (campings, bases de plein air), l'accès aisé aux berges, la tramontane et le soleil attirent de nombreux visiteurs pour des activités très diverses.

1 Les nouveaux usages non programmés et l'afflux touristique des années 1970 aux années 2000

En 1976, douze communes proches du lac s'associent (Valmascle, Le Bosc, Celles, Clermont l'Hérault, Lacoste, Liausson, Lodève, Mérifons, Mourèze, Octon, Le Puech, Salasc). Elles forment le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique du Salagou (SIATS). Son rôle est de porter les projets d'aménagements touristiques des communes membres. Les élus locaux comprennent rapidement qu'il manque un acteur indispensable à la table des décisions : le Département, propriétaire du lac et des berges. Ils décident de dissoudre le SIATS. De cette époque subsiste les premiers aménagements autour du lac :

- Les campings des Vailhès et de Clermont-l'Hérault
- 4 campings privés et Wind 34
- Les bases nautiques des berges de Clermont l'Hérault et des Vailhès
- Les toilettes et douche sur les berges de Clermont l'Hérault
- L'aménagement de la promenade et du ponton desservant la plage de Clermont-l'Hérault
- Les premières actions d'enrochements pour limiter le stationnement des véhicules
- La réalisation de cheminements pour les personnes à mobilités réduites
- Le portage du dossier de réhabilitation des circuits VTT du Salagou
- Le montage du dossier et la création de la Société d'Intérêts Collectifs Agricoles (SICA) des gîtes du Salagou, pour équiper les communes membres, de gîtes ruraux à Lacoste, le Puech, Liausson ou Octon.
- Un programme d'animations avec le Pays d'Accueil Touristique du Salagou, pour la création de foires aux vins et produits du terroir dans les communes et une communication touristique via des publications, des documents d'informations, des panneaux, et l'implantation de services dans les communes.

2 Les plans de gestion successifs et la création du Syndicat mixte :

les premières actions de gestion de la fréquentation, de préservation des paysages et d'animation de la vie locale (2003-2015)

En 2003, le plan de gestion constitue un remarquable cadre de travail commun. Les 36 fiches actions recensent de façon quasi exhaustive les interventions à mener pour valoriser le site.

Le Syndicat mixte de gestion du Salagou, créé fin 2005 est une structure d'animation. Elle mène avec ses partenaires de 2006 à 2008 une série d'études complémentaires pour l'élaboration des principaux schémas directeurs comme le schéma d'accueil des camping-cars, la charte architecturale, urbanistique et paysagère (CAUE, services de l'État, Élus, associations locales) et le schéma d'interprétation du patrimoine. Le plan de gestion est rédigé et des outils opérationnels sont mis en place.

Les habitants du site classé ont démontré leur attachement à leur territoire, leur capacité à se mobiliser pour un développement intégré et respectueux de leurs modes de vie. Face à la superposition et la diversité des structures ayant mandat à intervenir sur le site classé, il apparaît clairement que la priorité est d'organiser une gouvernance. La structure de gestion s'attache dès sa création à mettre en place un dispositif de concertation, en se faisant accompagner par des experts de la médiation.

Mieux connaître ces espaces pour mieux les gérer est le fil directeur de cette période. De nombreux inventaires, recensements et suivis sont réalisés, des expérimentations et des projets pilotes se succèdent. Peu à peu les acteurs se rencontrent, règles et préconisations s'installent, connaissances et valeurs se partagent.



3 Bilan synthétique 2005-2015

Ce bilan synthétique 2005-2015 met en avant l'engagement du territoire dans une démarche de gestion et de développement durable, et ce, avant même la validation officielle du programme d'action de l'Opération Grand Site.



Gerer
la fréquentation

Enjeux : Augmentation de la fréquentation, notamment des camping-caristes source de plusieurs types de nuisances : esthétiques (effet de masse, camping-cars «les roues dans l'eau»...), de salubrité (vidange des WC dans le lac), et de monopolisation de l'espace (installation pendant plusieurs jours, étalement du «campement»). La pêche reste une activité très prisée sur le lac, pour laquelle il est reconnu internationalement. Les activités de pleine nature sont en pleine expansion. En l'absence d'aménagements, de gestion de la fréquentation, la situation qui prévaut sur les berges en période d'affluence est celle d'un «non-droit» qui génère des conflits d'usages. Les premiers arrivés s'approprient l'espace au détriment des suivants. La signalétique est surabondante et dégradée, les bâtiments construits autour du lac sont pour la plupart vétustes. Le pourtour du lac manque cruellement d'une organisation globale et cohérente qui, en répartissant les activités sur les berges et en répondant aux besoins spécifiques des visiteurs, évite la gêne mutuelle des usagers, et préserve la magnificence du cadre naturel. Le site est victime de sa fréquentation non organisée.

ACTIONS REALISÉES

Maitriser le stationnement et la circulation autour du lac

- Schéma déplacement
- 16 parkings identifiés, calibrés, signalés
- Intégration paysagère du parking de Liausson
- Zones sans voitures : glissières, merlons, barrières
- Schéma d'accueil des camping-cars
- Mise en place d'aire de vidange : le Bosc, Ricazouls
- Identification de 60 places d'accueil des camping-cars la nuit

Améliorer l'accueil des différents usagers

- Mise en place d'une signalétique d'information et d'orientation homogène (inventaire panneaux sauvages, pose nouvelle signalétique et dépose de la non-réglementaire)
- Obtention label pavillon bleu
- Nettoyage complet du site
- Équipement des berges (mise à l'eau à Octon, parking à Liausson, théâtre de verdure à Celles)
- Hygiène assurée par l'installation de toilettes accessibles PMR, amélioration de la collecte, étude de faisabilité d'alimentation en eau potable du Relais nautique d'Octon
- Programme de requalification des pôles touristiques
- Présence accrue sur le terrain via la patrouille estivale (VTT et équestre), la rédaction d'un code de conduite, la fédération des agents assermentés, la formation des acteurs
- Observatoire de la fréquentation

Garantir l'accès de tous au lac

- Création d'un ponton handi-pêche
- Schéma de fonctionnement et de déplacement

Zoom :
actions phares et études cadre

Principes d'aménagement :

- préserver une bande de tranquillité réservée à la circulation douce
- améliorer le confort des visiteurs, moderniser l'image désuète du site
- maintenir un site ouvert et accessible à tous (gratuité, accessibilité)
- assurer une présence sur les berges (équipe verte) avec capacité d'intervention rapide qui permettrait de limiter les restrictions physiques d'accès aux berges et préserver un cadre naturel
- mise en place et application du code de conduite à tous les usagers

AVANT



APRÈS



Restaurer et préserver la qualité des paysages

Enjeux : La réalisation de l'autoroute A75 en bordure du site a fait croître la pression foncière. Le territoire est convoité, pour l'habitat permanent de personnes travaillant sur Montpellier et pour les résidences secondaires. Non maîtrisé, le développement pourrait conduire à faire du Salagou un territoire « dortoir » ou en perte d'identité. L'enjeu est de promouvoir un urbanisme « durable », moins consommateur d'espace agricole et naturel, de prévenir le mitage du paysage et garantir la convivialité (maintien d'espace public, de rencontre et de lien social...). La charte paysagère du Salagou et de Mourèze a fait apparaître une fermeture rapide des milieux, principalement due à la déprise agricole, avec pour conséquence une homogénéisation et une perte de la qualité paysagère du site. Elle entraîne également l'augmentation du risque d'incendies. Il apparaît donc incontournable, pour conserver la qualité paysagère du site, qualité qui lui a valu son classement, de préserver les milieux ouverts en maintenant voire en développant l'activité agricole.

ACTIONS REALISÉES

Préserver la nature et restaurer la qualité des espaces bâtis et du grand paysage

- Validation de la charte architecturale, urbanistique et paysagère
- Mise à disposition gratuite d'un architecte conseil auprès des pétitionnaires
- Sensibilisation des acteurs du territoire à l'urbanisme durable
- Lutte contre les infractions
- Inventaire du patrimoine
- Reconquête paysagère du Cirque de Mourèze
- Réhabilitation du village de Celles (schéma, foncier, réflexion PLU, concertation...)

Préserver et restaurer la qualité des espaces agricoles et pastoraux

- Mise en œuvre d'une gestion agro-sylvo-pastorale grâce à l'« Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural » (OCAGER) ; maintien et développement de l'élevage, équipements pastoraux, mesures agro-environnementales, animation foncière, développement réseau d'irrigation...

Préserver les milieux naturels et la biodiversité

- Rédaction du Document d'objectifs Natura 2000 : études et inventaires des espèces phares
- Animations et actions en faveur des oiseaux
- Protection et mise en valeur de la biodiversité des zones naturelles sensibles : remise en état des mares temporaires au Mont Redon, étude sur la roselière d'Octon

Zoom :

actions phares et études cadre

L'architecte-conseil, l'OCAGER et Natura 2000 constituent trois outils d'amélioration de la connaissance, puis de la mise en œuvre des recommandations de la charte architecturale, urbanistique et paysagère.

Elaborée à partir de 2007, avec les communes et avec les services de l'Etat cette charte dote les acteurs du territoire d'un outil de référence commun. Le Syndicat mixte a complété ce travail par un volet paysager, confiant la mission au CAUE et à deux associations locales apportant une expertise naturaliste et agricole. La charte est signée par l'ensemble des partenaires en 2010. Depuis 2009, le Syndicat mixte missionne un architecte-conseil pour vulgariser la charte, offrir un service d'assistance architecturale gratuit aux pétitionnaires et collectivités.

Une enquête auprès des agriculteurs

Le Syndicat mixte ne disposant pas d'assez d'informations et d'expertises en matière agricole a lancé une OCAGER, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER pour accompagner les exploitants agricoles de la vallée dans leurs projets de maintien ou de redéploiement de leur activité et soutenir l'économie agricole du territoire.

Un inventaire de l'avifaune et des habitats

Parallèlement, le Syndicat mixte est désigné en 2008 structure porteuse de la démarche Natura 2000. La réalisation d'inventaires et le suivi des espèces protégées et de leurs habitats permettent de mieux en comprendre le fonctionnement, les évolutions et les menaces. Fin 2010, le Document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 présente une série de mesures de gestion et de protection pour garantir leur bon état de conservation.

Site classé de la **vallée du Salagou**
et du **cirque de Mourèze**

Une Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages

Connaître, sensibiliser, transmettre, conforter, valoriser, initier des projets, construire des partenariats, réaliser selon les règles de l'art, poursuivre l'histoire écrite dans les lieux par les hommes, acteurs du territoire...



Accompagner le développement local

Enjeux : La vallée du Salagou et le Cirque de Mourèze se caractérisent par un foisonnement d'initiatives dans des domaines très variés. Le principal enjeu est de mettre en contact les nombreux acteurs de ce territoire afin de fédérer les initiatives et mutualiser les moyens. Le site souffre d'un manque d'offre cohérente et de qualité de découverte de la richesse du territoire. Des efforts de pédagogie et d'offre d'interprétation rapprocheront habitants locaux et visiteurs pour développer des clés de compréhension du site, tout en laissant libre cours à l'imagination et la créativité culturelle, favorisant ainsi un tourisme de qualité. L'offre patrimoniale reliée aux activités doit être génératrice de revenus locaux.

ACTIONS REALISÉES

Assurer la rencontre et la synergie des acteurs

- En qualifiant l'offre de découverte sportive et patrimoniale :
 - Création de la carte du Grand Site, d'un dépliant Grand site, d'un cartoguide VTT,
 - Formation des guides et accompagnateurs d'Activité de Pleine nature (APN)
- En organisant un rassemblement fédérateur des acteurs du Grand Site
 - Les Etats Généraux du Salagou (2007)
 - 40 ans du lac (2009)
 - Portes ouvertes du Salagou (2010)
- En renforçant le lien social et intergénérationnel : participation à la création d'un pôle intercommunal et intergénérationnel : Maill'âge
- En intégrant un réseau de territoires innovants :
 - RGSF
 - collaboration inter-Grands Sites

Sensibiliser les publics et développer l'offre de découverte

- Création et mise en œuvre du schéma d'interprétation du patrimoine :
 - Mise en place de formations sur le patrimoine
 - Ateliers paysages
 - Réalisation de supports d'interprétation : édition de carnets de voyage, création d'expositions
 - Recensements du patrimoine
 - Réflexions autour de la méthode de sauvegarde, de préservation et de mise en valeur de la dalle de La Lieude
- Mise en place d'une stratégie de communication :
 - Création d'une charte graphique,
 - Définition d'un plan de communication,
 - Création du logo,
 - Réalisation d'un site internet

Zoom :

actions phares et études cadre

Pour préciser quel patrimoine mettre en valeur en priorité, les méthodes, et le public visé, le Syndicat mixte commandite en 2008 un Schéma d'interprétation du patrimoine. Il définit les ressources patrimoniales fondamentales du site classé.

Les acteurs ont été fédérés autour de « **l'esprit des lieux** » du Grand Site, suscitant de la part des publics du plaisir, de la passion, une appropriation sensible du territoire amenant au respect, à la préservation et donc à son développement global. Des ateliers ont été mis en place, des supports de découvertes édités (carnets de voyage), une série d'émissions de radio a été diffusée. Depuis, des **ateliers paysages** et esprit des lieux sont régulièrement proposés.

Un important travail de terrain, complété par une **compilation des connaissances scientifiques** existantes en matière de géologie et de patrimoines bâtis, ont permis de faire le **recensement** d'une quinzaine de géosites, validé par un groupe d'une quinzaine de géologues. Près de 400 notices répertorient les éléments du patrimoine bâti du territoire. Ils nourrissent des chantiers de mise en valeur de ce patrimoine rural dont le débroussaillage et la restauration de cabanes en pierre sèches (plateau de Germane en 2014 et plateau de l'Auverne en 2016). Le recensement du patrimoine bâti s'est poursuivi jusqu'en 2020. Le recensement du patrimoine géologique alimente aujourd'hui le projet de Géoparc « Terres d'Hérault ».



4 *Legitimer la méthode et adhérer à une démarche nationale :* le territoire s'engage dans l'Opération Grand Site

Une partie de la population locale vit les contraintes réglementaires d'un site classé comme une mise "sous cloche" et une nouvelle confiscation de leur territoire. Faire évoluer les représentations collectives, des contraintes d'un site classé vers une opportunité, est un long chemin.

La volonté d'accompagner les habitants vers cette transformation est concrètement illustrée en 2007, par l'élaboration d'une charte architecturale, urbanistique et paysagère. Cet outil d'accompagnement des pétitionnaires privés et des communes propose une méthode facilitant leur projet. Au fil du temps, les réalisations réussies et intégrées dans le paysage sont les meilleurs ambassadeurs pour faciliter le passage du sentiment de contraintes en sentiment d'opportunités, de fierté.

L'accompagnement des habitants vers une réflexion à une autre échelle et l'accompagnement des intervenants « extérieurs » vers une meilleure prise en compte de la culture locale constitue pour la structure de gestion un véritable jeu d'équilibriste.

Les thématiques et les actions des plans de gestion successifs, en particulier sur les berges du lac du Salagou, ont amené le Syndicat mixte à concilier toutes les fonctions : touristique, soutien d'étiage du fleuve Hérault, production hydroélectrique, lutte contre l'incendie, fonction écologique et paysagère... Cette exhaustivité conduisait vers une impasse. La stratégie des élus s'est alors orientée vers un fil directeur global, suffisamment clair et fort pour fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet lisible.

Passer de plans de gestion des berges et du lac du Salagou à une Opération Grand Site sur tout le périmètre classé a confirmé la fonction du Syndicat mixte dans un projet de gestion partagé par trois Communautés de communes, le Département de l'Hérault et l'État.

La mise en œuvre d'une Opération Grand Site a donné à l'ensemble des acteurs cet axe fort, fédérateur permettant de partager une vision d'avenir pour le territoire. Les objectifs se sont ainsi hiérarchisés et les différents documents de gestion ont été articulés au sein d'une seule programmation pluriannuelle.

Cette approche intégrée, reconnue officiellement par le Ministère de l'Environnement, apparaît comme un outil de transformation des contraintes liées au site classé en opportunités.

A une échelle encore plus large, cette stratégie d'entrée en Opération Grand Site a placé le territoire dans une orientation partenariale de développement avec les Grands Sites de France voisins (Cirque de Navacelles, Gorges de l'Hérault...), offrant une dynamique au Pays Coeur d'Hérault.

L'intégration au Réseau des Grands Sites de France dès 2008, a permis, grâce au travail collaboratif entre gestionnaires de Grands Sites, de bénéficier de leurs expériences et d'avoir un accès privilégié aux informations concernant des problématiques communes : gestion de la fréquentation, restauration et préservation des paysages, amélioration de l'offre de découverte du patrimoine, animation des syndicats mixtes de gestion... Enfin, l'adhésion au Réseau permet de participer aux plateformes d'échange, et de mieux faire connaître le site.

L'ensemble des études menées exprime une forte mobilisation des élus pour un développement harmonieux et intégré du site, avec une volonté de passer à une étape opérationnelle. Le Syndicat mixte occupe une position de chef de projet, avec pour mandat de coordonner sans ordonner, d'accompagner sans réaliser. Plusieurs années de travail ont permis peu à peu de faire accepter la structure par l'ensemble des acteurs comme un réel outil d'aide à la décision et de partenariat.

Le potentiel pour engager une Opération Grand Site est alors avéré, reconnu et partagé.





B

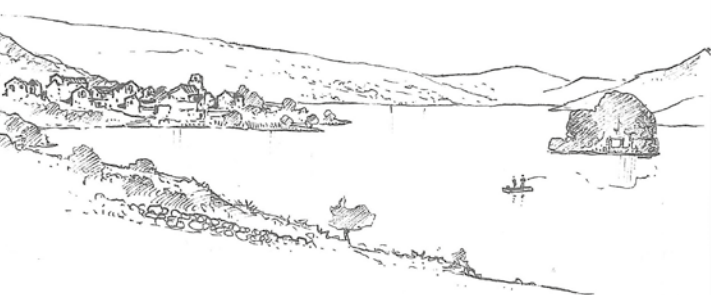
*L'opération Grand Site
(2015-2023), moteur de
la résilience :*
de l'intention à la mise
en œuvre du
programme

À travers une ambition politique définie, une méthode et des jalons posés, le Grand Site a relevé les défis prioritaires pour prétendre au label. Le bilan met en évidence les actions et révèle les enjeux qui guideront le projet 2024-2032.

En complément du bilan des actions, vous pouvez consulter les rapports d'activités annuels (2017 à 2022) du Syndicat mixte en annexe.



1 L'ambition politique : bâtir un projet de territoire autour du fil conducteur de la résilience



En 2015, le territoire s'est engagé dans la méthode « Grand Site » et les acteurs décident du fil conducteur de la l'Opération Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze. La résilience, cette capacité à surmonter les bouleversements et à les dépasser fondera l'Opération Grand Site.

Deux années, le temps de mettre tous les acteurs autour de la table et s'assurer de leur adhésion au projet, ont été nécessaires pour rédiger le programme. La concertation et les réunions de travail ont permis de définir un langage commun et de partager des ambitions, entre acteurs aux positions parfois très éloignées. L'élaboration du programme de l'Opération Grand Site, en elle-même, plus encore peut-être que la mise en œuvre des actions, a favorisé cette résilience du territoire.

« Le lac du Salagou et le cirque de Mourèze ont été qualifiés de site paysager exceptionnel en 2003. Pour les habitants et les gestionnaires de la vallée, cette qualification a été perçue plutôt comme un risque d'inconvénients et de freins au développement de notre micro région que comme un atout à un développement économique social et culturel. Notre intégration au Réseau des Grands Sites de France nous a permis de nous situer dans un pays aux multiples paysages exceptionnels, de nous rendre compte de la valeur de notre site, du devoir de le protéger tout en le faisant vivre et de partager cela avec nos habitants. Le fait de rencontrer d'autres gestionnaires dans le même cas a permis de mettre des mots sur des sensations, des interrogations, nous a rendu plus sûr de nous et plus ingénieux.

L'écriture de l'OGS nous a contraints à nous mettre autour de la table... discuter... ne pas être d'accord... finir par trouver un consensus pour un plan de développement équilibré pour notre bassin de vie. C'est là, la première victoire de la démarche Grand Site : nous fédérer autour d'un même plan pour le lac, sa source et Mourèze. La mise en place des actions, la prise de conscience et le travail de la population, des élus, des services de l'Etat, des techniciens des différentes collectivités représentent « La Démarche Grand Site ». Des réunions où on réfléchit TOUS ensemble à un développement social, économique et culturel avec un profond respect de notre espace et de tous ceux qui y habitent. C'est aussi la personnification d'un état. Aujourd'hui tous les habitants de Liausson, Celles ou Brenas diront qu'ils habitent un Grand Site (et ils en sont très fiers même ceux qui bougonnent) c'est la plus belle méthode pour promouvoir un lieu et en même temps en dire ses limites. Pour moi, c'est ça La démarche des Grands Sites. »

Joëlle Goudal,
Vice-Présidente du Grand Site.

Le Syndicat mixte s'est attaché à suivre ce fil conducteur de la résilience, tout en intégrant, dans la mise en œuvre des actions, une attention particulière pour répondre prioritairement aux attentes de l'Etat.

2 Les attentes et préconisations de l'État

Par courrier du 8 juin 2018, le préfet de l'Hérault indique que la Commission Supérieure des Sites, des Perspectives et des Paysages (CSSPP) salue l'important travail réalisé dans le Grand Site. Il annonce également que le Grand Site pourra demander le label dans la mesure où il aura travaillé sur les points suivants (courrier en annexe).

2.1

Concernant la gouvernance,
« la commission a pris acte du transfert de gestion du Conseil départemental au Syndicat mixte et appelle de ses vœux le transfert de la maîtrise d'ouvrage des projets portés par les communautés de communes ».

Seules quelques nouvelles actions d'entretien sont pilotées en direct par le Syndicat. Les membres ne transfèrent pas la maîtrise d'ouvrage des investissements. De 2017 à 2023, le Syndicat mixte assoit son rôle de gestionnaire du Domaine départemental. La rédaction d'un *Règlement d'utilisation du Domaine départemental du Salagou*, (en annexe) approuvé par délibération du Conseil Départemental le 22 mai 2017, consacre le Syndicat mixte dans son article 1 comme l'interlocuteur unique et privilégié pour la gestion des usages dans le Domaine départemental. Les statuts du Syndicat sont, de fait, modifiés pour intégrer le rôle de gestionnaire du foncier départemental.

Il se voit confier des missions d'entretien sur le Domaine départemental nécessitant une forte concertation, une connaissance très fine du terrain et une présence locale (ramassage déchets résiduels dans la nature et enlèvement d'une espèce d'herbier invasif sur les plages).

Cette étape de reconnaissance du Syndicat mixte dans ses missions d'animation locale, d'expert dans la gestion des usages et garant de la méthode « Grand Site »,





donnant une place centrale au paysage sur le foncier départemental, est une étape clé et une grande avancée pour la structure.

Suite aux élections municipales de 2020 et au changement de présidence pour toutes les communautés de communes membres du Syndicat mixte, la Présidente et ses vice-présidents ont travaillé à l'appropriation de la démarche Grand Site et à ancrer la structure dans le paysage administratif. Concrètement, une nouvelle modification statutaire en 2022, instaure que les présidents des 4 collectivités membres siègent au Comité Syndical. Jusque-là, seuls des délégués des communautés de communes siégeaient et donc votaient ; ces délégués avaient un rôle parfois moindre dans les prises de décisions des communautés de communes. La présence des présidents, au sein du comité

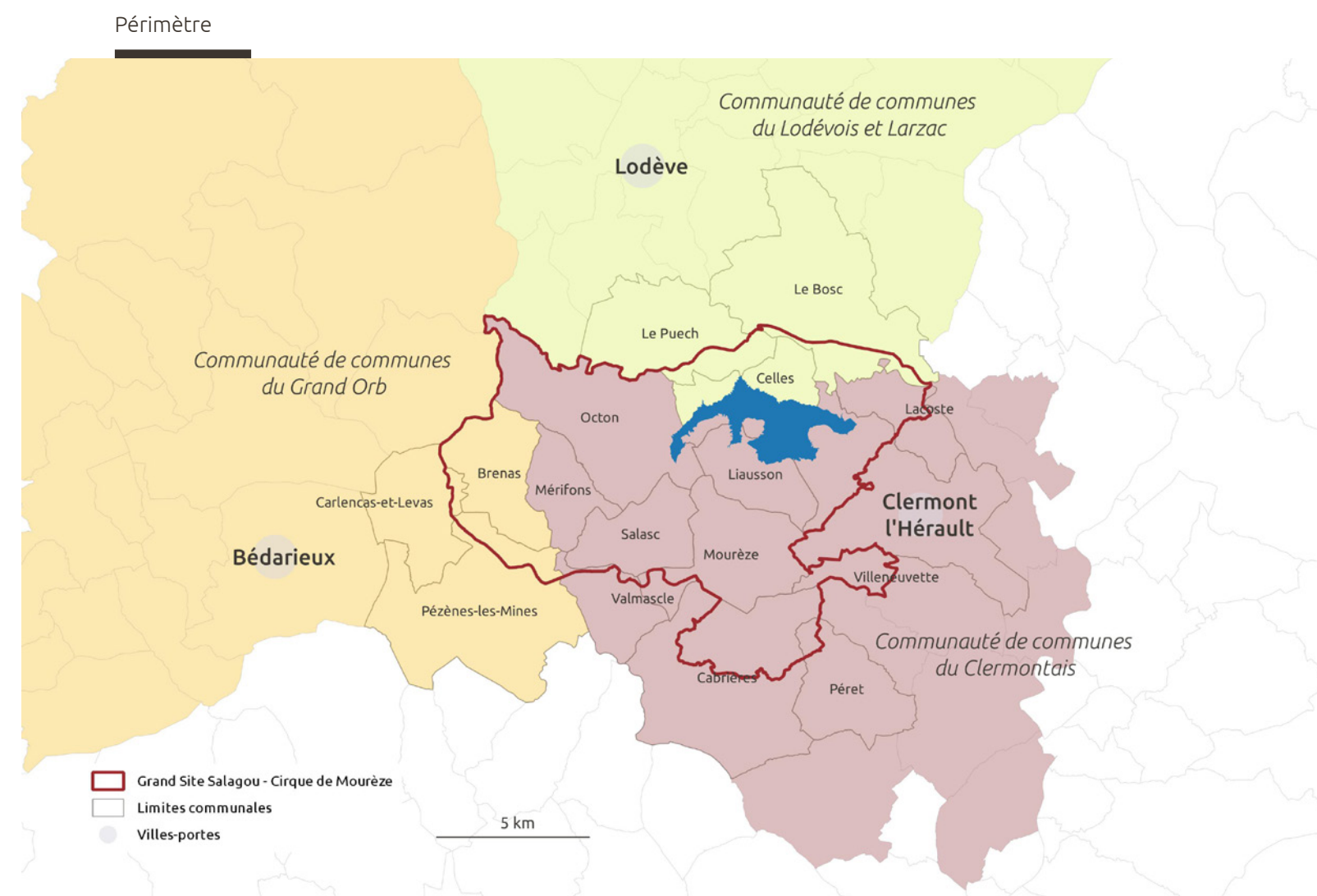
syndical, apporte plus de cohérence entre les décisions prises en comité syndical et dans les structures membres.

A l'occasion de la concertation pour l'écriture de la candidature au label, certains membres ouvrent la réflexion sur le rôle du Syndicat mixte et interrogent notamment la question de la gestion plus large des services sur les berges du lac et de la future maison de site de Clermont l'Hérault.

2.2

« le nouveau périmètre élargi et stabilisé, tenant compte des extensions évoquées et motivés » ».

Suite à la réalisation d'une étude (2018 à 2020), à plusieurs réunions de concertation et d'échanges avec les municipalités concernées et dans le cadre du COPIL OGS, le Grand Site peut proposer un nouveau périmètre stable et cohérent. Ce périmètre inclut les sites protégés de Villeneuve et du Pic du Vissou.



2.3

« Un programme d'actions mis en adéquation avec ce nouveau périmètre »

Concernant le site classé du Vissou, le Syndicat mixte a travaillé avec les élus de Cabrières pour orienter les actions à venir. Pour Villeneuve, la première étape a été de mettre en relation les divers acteurs et de créer le lien avec les services de l'État chargés des futurs projets évoqués. Un état d'avancement sur Villeneuve est présenté ci-dessous.

Le Grand Site a modifié la carte de vocation des espaces (Tome 3) et le programme d'actions 2024-2032 concerne les territoires intégrés au périmètre.

2.4

« Les travaux réalisés sur les pôles d'accueil de Mourèze et de Clermont l'Hérault »

Les projets ont été travaillés en collaboration étroite entre les services de l'Etat, le Syndicat mixte, les communes, les Communautés de communes et le Département, depuis la rédaction du cahier des charges jusqu'à la réception des travaux.

Une attention prioritaire a été portée pour que ces projets structurants portent l'esprit des lieux et témoignent de l'identité du Grand Site.

La maison de site de Mourèze et ses parkings requalifiés ont été inaugurés en mai 2022.

“Un ensemble de réalisation exemplaire ” (...). « À titre d'exemple, mais on pourrait citer de très nombreuses réussites en la matière, mentionnons la maison de site du « Salagou - cirque de Mourèze », en cours d'achèvement et que nous avons pu visiter, dont l'architecture de pierre et de béton quasi enterrée évoque la dolomie et allie à la fois puissance et discrétion. in Les Grands Sites de France, la force fédératrice du paysage au cœur de l'action des territoires, Rapport n°014170-01 – octobre 2022, p. 27, Brigitte Baccaïni, Thierry Boisseaux, Jean-Luc Cabrit.

Par ailleurs, le permis du projet de requalification du pôle d'accueil de Clermont l'Hérault a été déposé et validé en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).



2.5

« Un point d'avancement sur les projets des pôles des Vailhès et de Villeneuve »

En ce qui concerne le camping des Vailhès, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac a travaillé sur une Délégation de Service Public du camping, adaptée au site, et au projet de territoire. Le délégataire retenu exploite le camping sous la marque « Only-camp » qui promeut des campings nature, « à taille humaine », « en toute simplicité » dans des « lieux uniques », « authentiques », correspondant aux attentes dans un Grand Site. Le camping prévoit des aménagements très légers.

Les deux communes concernées (Le Puech et Celles) se sont rencontrées et ont travaillé ensemble sur un document présentant leurs attentes concernant la requalification du pôle des Vailhès. Sur la base de ce travail, le Grand Site a animé un travail collectif avec l'ensemble des collectivités concernées, préalable au lancement d'une étude de programmation par le Conseil Départemental. Ces moments ont permis de cadrer l'ambition du territoire.

Lors de l'inauguration de la maison de site de Mourèze, le Président du Département réaffirme dans son discours, sa volonté politique de s'engager dans la requalification fonctionnelle et paysagère du pôle des Vailhès. La mise en œuvre de cette action sera prioritaire dans le projet 2024- 2032.

L'Opération Grand Site ne prévoyait pas d'actions concrètes à Villeneuve et au Vissou dans la mesure où cette période devait être utilisée pour confirmer l'adhésion de ces sites. Le retard de l'étude du périmètre et une forte instabilité politique ont marqué la commune de Villeneuve entre 2020 et décembre 2022, date de l'élection du nouveau conseil municipal et du nouveau maire. Aussi, seules quelques avancées dans le cadre de l'animation de Natura 2000 et en termes d'animation et de concertation pour exposer la démarche Grand Site (réunion publique, rencontres des nouveaux élus...) ont pu être menées par le Grand Site. Enfin, il a été acté que Villeneuve n'a pas vocation à devenir un pôle d'accueil (voir carte de vocation Tome 3).



2.6

« La démarche envisagée au service du maintien de l'identité et de la singularité du Grand Site »

Sans être prévues dans l'Opération Grand Site, le Syndicat mixte a franchi d'importantes étapes, entre 2017 et 2022. Les élus se sont attachés à réfléchir à des méthodes de gestion, s'engageant pour la préservation de l'identité du Grand Site en mettant le paysage au centre de leurs décisions. Le Grand Site s'est organisé pour répondre collectivement et de manière structurée aux multiples demandes qui assiégeaient le territoire.

Le Grand Site a rédigé et fait évoluer régulièrement son guide d'accueil des porteurs de projet qui comprend, pour chaque type de demande, une charte d'engagement des élus pour le territoire.



Chaque année depuis 2020 est lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation d'événements dans le Domaine départemental du Salagou. Les porteurs de projet souhaitant organiser une manifestation l'année suivante sur les berges sont invités à déposer une candidature. Celles ne correspondant pas à l'esprit des lieux ou ne respectant pas le code de conduite sont rejetées. Sont retenues environ 120 manifestations par an dans le Grand Site. Ces événements répondent aux attentes d'animation de la vie locale sans porter atteinte au site.

Le Grand Site « Terre de tournage » cadre très fortement les prises d'image et rejette systématiquement les publicités pour des véhicules motorisés, les projets incitant à des pratiques interdites dans le Grand Site : feux, campement, véhicules dans les espaces naturels. Ainsi, le Grand Site a conditionné l'acceptation de tournages par de « grosses » productions à la modification de scènes ou l'adaptation de lieux. Par exemple, si vous regardez le long métrage King, vous comprendrez pourquoi Gérard Darmon renonce au feu dans la scène de nuit sur les berges du lac... , il ne parvient pas à l'allumer.

Désormais, l'ensemble des demandes d'installation proposant des activités économiques sur les berges types parcs aquatiques (aquaparc, bouées gonflables, câbles tractés...) sont rejetés dès le dépôt du dossier. Ce principe est acté par délibération.

L'installation de nouvelles activités se fait en fonction de la carte de vocation (voir carte page suivante), après discussion dans le cadre de la commission d'accueil des porteurs de projets et via un appel à projet. Il définit les attentes en termes de respect du site et la cohérence globale.

L'ensemble de ce dispositif fonctionne depuis 2018

3 Cadres et stratégies pour les actions de valorisation, de préservation, de gestion, d'entretien, d'aménagement et de ménagement du Grand Site

Au-delà de la mise en œuvre des actions prévues au programme de l'Opération Grand Site, ces dernières années auront permis de structurer l'action publique en posant des cadres et en définissant des stratégies d'accueil et d'équipement ou (non)-aménagement pour le présent et l'avenir.

3.1

L'approche sensible : partager une culture commune

« Il est des lieux où souffle l'esprit. La découverte d'un Grand Site produit généralement sur le visiteur une forte impression, parfois un choc émotionnel. (...) L'analyse de l'esprit des lieux s'effectuera à partir des valeurs culturelles et sociales, intériorisées, en résonance avec l'expérience intime de chacun... »
in Petit traité des Grands Sites, Jean-Pierre Thibault (coord.), Actes Sud/ICOMOS, 2009.



Dès 2014, le Grand Site s'oriente vers une démarche sensible pour aider les acteurs à exprimer et partager l'esprit des lieux. Élus et professionnels sont invités sur le terrain pour témoigner par l'écriture, le dessin, le récit, sur ces paysages singuliers.

Le Grand Site parie sur l'approche sensible, pour éprouver le caractère remarquable du territoire, afin de faire adopter aux acteurs des pratiques exceptionnelles dans leur métier (agents des routes, services déchets, gendarmes, agriculteurs...) ou dans leurs usages (VTTistes, kitesurfeurs...).

L'objectif est de faire vivre l'exceptionnel pour agir en évitant la banalisation et les pratiques irrespectueuses du site.

« Si l'on considère que l'esprit d'un lieu en est la valeur fondamentale et irréductible, c'est bien de son identification et de sa préservation que doit procéder toute démarche de gestion, d'aménagement, de réhabilitation ou d'organisation de l'accueil des visiteurs. »
in Petit traité des Grands Sites, Jean-Pierre Thibault (coord.), Actes Sud/ICOMOS, 2009.



3.2

La gestion différenciée dans l'espace : l'approche par vocation

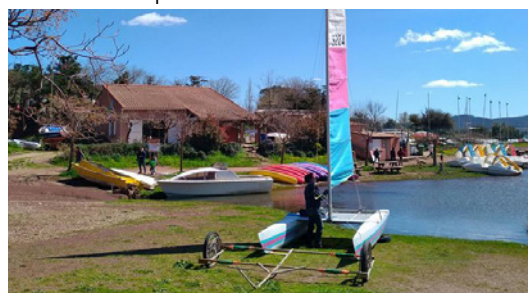
La démarche par vocation est un processus réglementaire pour les chartes de Parcs naturels régionaux (plan parc) et pour les chartes des Parcs nationaux (carte des vocations). Elle donne de la cohérence en termes de gestion et d'aménagement dans les territoires à enjeux patrimoniaux majeurs. Le cas particulier du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, entièrement classé, est l'occasion d'associer l'approche par vocation à l'approche au cas par cas des aménagements (principe de la loi 1930).

Face au nouveau paysage, les acteurs du projet de territoire s'attachent à trouver l'équilibre entre protection et développement. La restructuration de l'espace et les nouveaux usages amènent les gestionnaires à inscrire ces interventions dans des types d'espaces, aux vocations différentes. Les interventions des aménageurs n'y ont pas la même ampleur, voire sont absentes. Le lac a la particularité d'être très ouvert, avec de nombreuses voies d'accès le desservant et cinq communes riveraines, la définition de vocation des espaces permet de limiter les intentions d'aménagements notamment sur les berges restées vierges d'équipements (elles attirent les porteurs de projet extérieurs considérant, à tort, ce « vide » comme un manque, une opportunité économique).

Durant l'Opération Grand Site, ont été affinés trois types d'espaces et leurs vocations. Les espaces du lac du Salagou et du cirque de Mourèze ne forment pas un bloc homogène destinés à recevoir de façon uniforme la fréquentation du Grand Site.

On distingue :

- Des pôles d'accueil pour tous, équipés, confortables, animés à l'année et reliés aux villes-portes.



- Des espaces de convivialités, fréquentés, plus proches des villages, particulièrement prisés des locaux animés en saison, qui se font discrets hors saison.

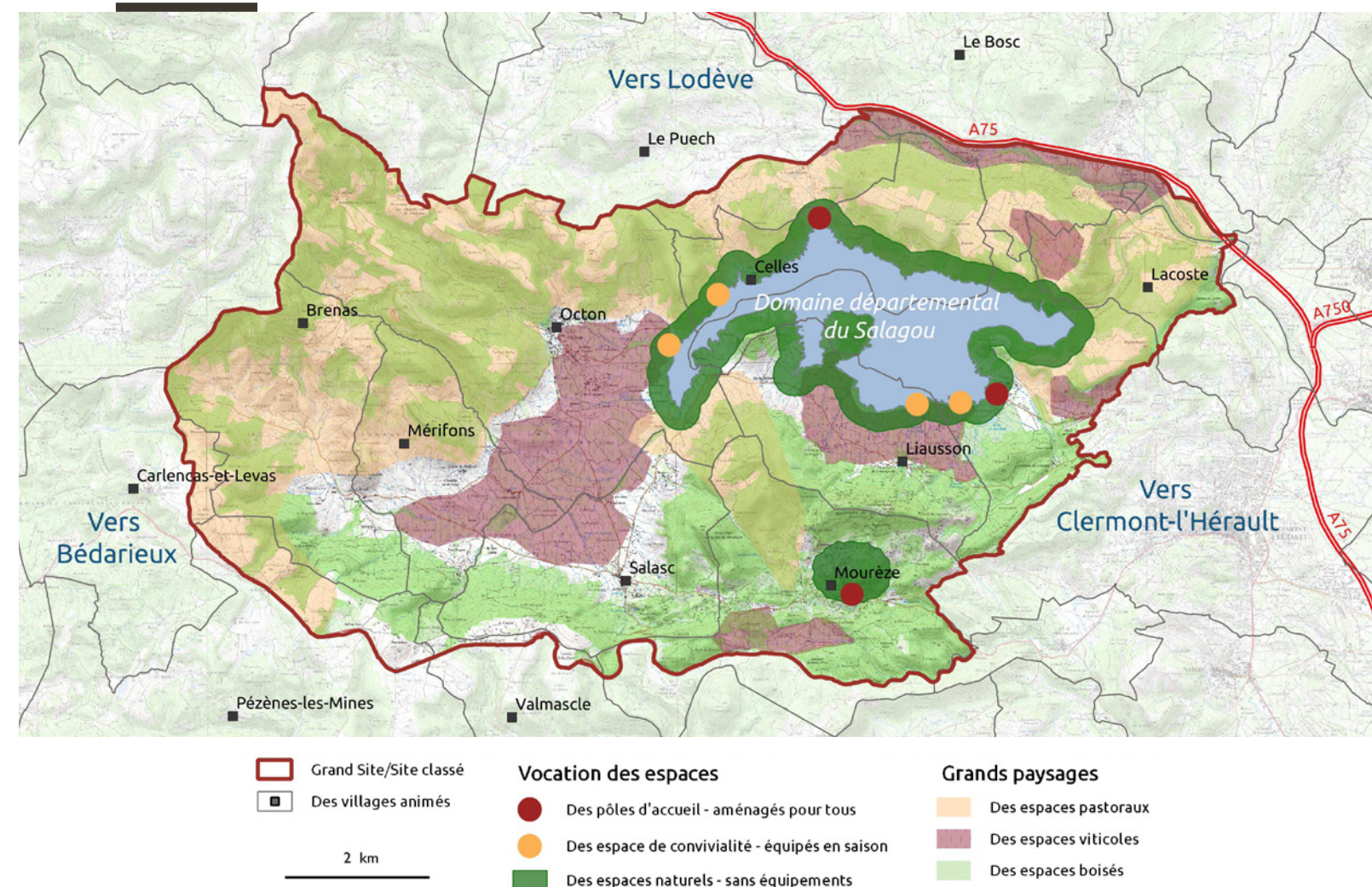


- Des espaces restés « sauvages » d'une rare beauté, qui se mérite où l'ambition est de laisser le paysage le plus naturel possible, on ménage l'espace en déséquipant et reculant les véhicules



À chacun de ces trois types d'espaces correspondent des vocations différenciées et des niveaux d'interventions spécifiques." in Opération Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze Tome 1, 2016.

Vocation des espaces
OGS 2015



Sur les berges du lac, la carte de vocation des espaces est très aboutie et fonctionne très bien permettant aux élus et à l'équipe technique d'instruire toutes demandes, de quelque nature qu'elles soient : équipements, installations, animations, services... L'enjeu lors de la rédaction de la candidature a été de travailler plus précisément sur la définition des espaces en intégrant Ville-neuvette et le pic du Vissou. La carte de vocation a été mise à jour et est présentée dans le tome suivant.

« Ce site, je l'ai vu évoluer et devenir de plus en plus propre ; j'ai appris à l'appivoiser, à le découvrir. Le lac du Salagou a vraiment une identité propre, du fait que la terre est rouge. Le fait de le préserver redonne une plus grande liberté à l'humain et à la nature... »

Gaëlle,
patrouilleuse du Grand Site

3.3 La gestion différenciée dans le temps : un outil d'acceptation locale



Pour les habitants, le lac est un lieu familier de baignade et de pêche et le cirque de Mourèze, un lieu de randonnée et de découverte ; tous deux, buts de promenade ou de pratique de loisirs de nature à faire découvrir aux parents et amis. Pour les habitants et les visiteurs de proximité, les attentes sont assez proches, ils mettent la priorité sur l'entretien, (propreté, sanitaires...), l'accès à des services de restauration et de l'information sur le patrimoine. Avant tout, ils veulent conserver leurs habitudes et la possibilité d'accéder à "leurs criques", à leur coin "secret" de pique-nique sans trop de contraintes.

Les cheminements doux sécurisés pour accéder et circuler dans le Grand Site, à pied ou à vélo sont souhaités par les touristes et des visiteurs de proximité. Ils intéressaient moins les habitants mais ce constat évolue et ils plébiscitent, maintenant, fortement des moyens de déplacements doux sécurisés.

Comment conjuguer ce besoin de liberté et le maintien des habitudes des habitants et des locaux, tout en éloignant la place de la voiture, principale source de sur-fréquentation, de conflit d'usages et principal point noir paysager ?

À l'exception de sites particulièrement sensibles comme la roselière d'Oceton, de manière générale la fermeture complète d'accès à des zones, tend à muséifier les sites avec des effets contraires aux objectifs visés : dégradation, vandalisme, rejet en bloc du projet par les habitants. La muséification du Grand Site pour (ou contre) les touristes au détriment de la population locale est le piège que les gestionnaires veillent à éviter.

Les élus soucieux de développer les déplacements doux sécurisés sur les berges et de protéger les paysages du Grand Site en éloignant les véhicules des berges du lac, tout en assurant l'adhésion de la population locale proposent lorsque cela est possible une gestion différenciée du site en saison et hors saison. Ainsi des barrières sont fermées du 15 juin au 15 septembre, pour gérer l'afflux de visiteurs (avant tout de véhicules), pour protéger les paysages et contraindre les usages afin d'éviter les conflits.

La période correspond aux fortes fréquentations et donc aux atteintes, les plus importantes, au paysage.

La mise en place de fermetures saisonnières permet une gestion différenciée du site qui prend en compte les attentes et les besoins des locaux et favorise l'acceptation locale.

Fort de ce constat et de l'évolution des pratiques du site hors saison, la gestion différenciée pourrait évoluer et les dates de fermeture pourraient être questionnées pour s'adapter à de nouveaux pics d'affluence (ponts de mai...).

« Le lac, cet endroit où la nature est si forte... Passant de sa profonde quiétude, lac d'huile, à ses moments déchaînés par la tramontane, il offre une place pour chacun. Qu'on soit d'ici ou d'ailleurs, qu'on y pêche, roule, glisse, travaille, joue, promène, bronze, explore, passe... On se l'approprie tous à notre manière. Le lac est un grand espace de liberté, de calme, et de convivialité à la fois. »

Olivier,
responsable d'une activité de location de pédalos

3.4 L'approche expérimentale et son outil d'analyse l'observatoire de la fréquentation

Un observatoire de la fréquentation a été mis en place dès 2011. Le Grand Site dispose ainsi de comptages de la fréquentation fiables et adaptés. L'observatoire est avant tout un outil d'évaluation de l'efficacité du dispositif de gestion collective du stationnement.

Ce protocole, certes, perfectible présente toutefois, à ce jour, un intérêt capital pour évaluer les nouvelles actions mises en œuvre sur les berges principalement.

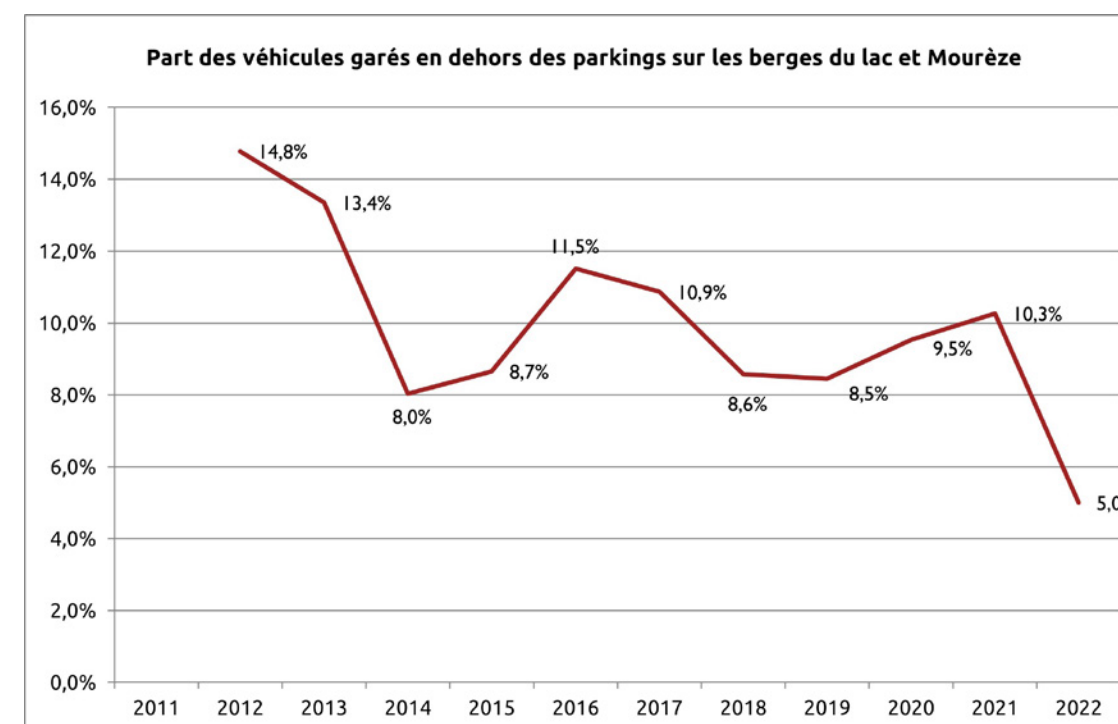
En 15 ans, le Grand Site a acquis une expérience dans la gestion de la fréquentation mais l'équipe constate avec humilité qu'il est très difficile d'anticiper les effets du recul d'un parking, du réaménagement d'une zone, du déplacement d'un service.

Afin de faire évoluer les pratiques, la méthode suivante est privilégiée par le Grand Site.

Chaque projet est présenté au plus grand nombre, en concertation, pour mesurer les atouts et les freins. Alors, une expérimentation est menée sur une saison estivale. Un suivi renforcé des impacts sur la zone, puis sur l'ensemble du site permet d'analyser l'action. Après une réunion de bilan, les ajustements, la pérennisation ou l'abandon de l'action sont actés.

Cette méthode a été utilisée avec succès, pour tester la suppression des poubelles (bacs gris) sur les parkings des zones naturelles du lac, pour la fermeture aux véhicules d'une piste et pour le choix de la localisation d'un parking de délestage à Mourèze.

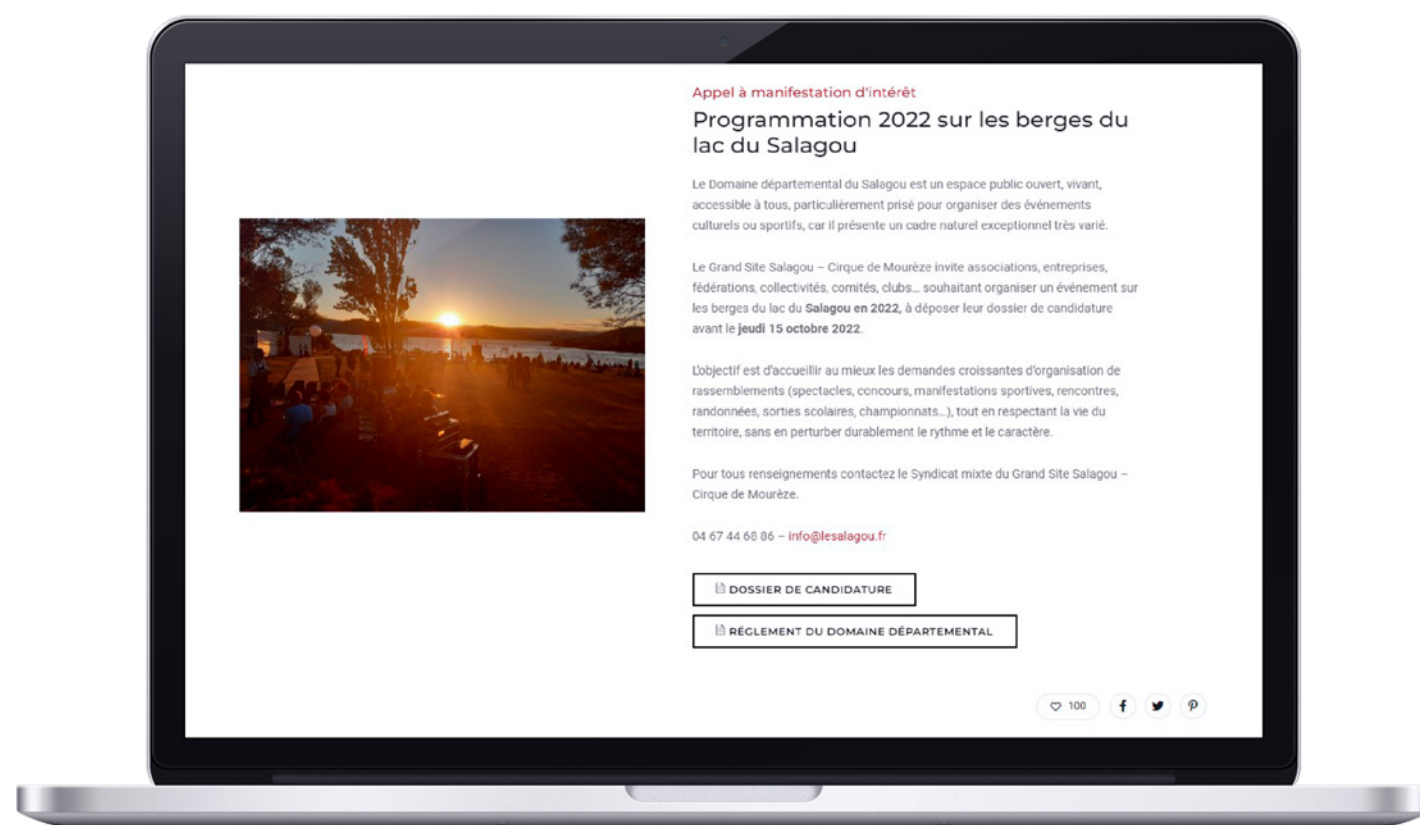
Avec la confiance des services de l'Etat (Architecte des bâtiments de France et Inspecteur des sites) le recours à cette méthode empirique permet d'améliorer la gestion du Grand Site. Toutefois, cette procédure nécessite une présence forte sur le terrain pour assurer un suivi rigoureux. Elle concerne des projets d'action entièrement réversibles. Cette méthode ne permet en aucun cas de s'affranchir des autorisations administratives.



3.5 Se positionner pour ne pas subir

Auparavant, les projets privés et publics de manifestations ou d'installations d'activités économiques arrivaient au coup par coup ; c'était un peu "le premier arrivé, le premier servi". En se saisissant du contexte législatif, les collectivités ont décidé d'inverser la tendance. En effet, l'ordonnance du 19 avril 2017 soumet désormais à une procédure de sélection et à une obligation de publicité préalable, les candidats potentiels à une autorisation d'occupation du domaine public (AOT)

délivrée en vue d'une exploitation économique. En d'autres termes, depuis le 1^{er} juillet 2017, les autorisations d'occupation du domaine public ne peuvent plus être accordées de gré à gré. Le territoire a ainsi défini le type d'activités ou d'événements souhaités dans le Grand Site. Tous les ans est lancé un appel à projet dont les critères de sélection comprennent l'attention pour le paysage, l'environnement et le respect des valeurs du Grand Site. Cette démarche permet d'accepter uniquement les projets qui respectent l'esprit des lieux (Cf. point 2.6).



3.6 Une méthode novatrice au service des projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement

La configuration du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze avec un site classé intégrant de nombreux hameaux, bâtiments agricoles, touristiques ou d'habitations demande une méthode spécifique, pour prendre le temps de « rencontrer les projets » sur le terrain. Dès la rédaction de la Charte architecturale, urbanistique et paysagère et de son guide de recommandations en 2007, élus et services instructeurs (communautés de communes, DDTM, ABF et Inspecteur des sites de la DREAL) ont éprouvé le besoin de créer un espace de discussion collective sur les projets, en direct avec le pétitionnaire ou son maître d'œuvre. Les visites de terrain « humanisent » et permettent de comprendre collectivement les enjeux. Rassembler, souder, élus et acteurs de l'instruction permet la réalisation de projet à la hauteur du site classé.

Cadres et stratégies étant posés, les actions et leur bilan peuvent être présentés.



4 Bilan de l'Operation Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze par objectifs

Dans ce bilan, sont présentées les ambitions à partir d'une mise en contexte. Suivent la fiche action et les résultats attendus. Une dernière section annonce les résultats effectifs au 1er janvier 2023. En complément du bilan des actions, vous pouvez consulter les rapports d'activités annuels (2017 à 2022) du Syndicat mixte en annexe .

Séminaire sur le programme d'action 2024-2032



Gouvernance

LES PARTICULARITÉS DU GRAND SITE
SALAGOU - CIRQUE DE MOURÈZE
IMPLIQUENT UNE GOUVERNANCE FORTE :

- Un site classé à cheval sur trois EPCI
- Le Département de l'Hérault premier propriétaire foncier du site (berges du lac). A ce titre, il détient plus de la moitié des voix au sein du Syndicat mixte
- Un site vivant qui inclut sept villages sur 14 communes, plus dans le cadre de l'extension, 3 communes supplémentaires
- Un périmètre entièrement classé qui crée une forte exigence de partenariat entre élus et services de l'Etat

Au travers d'une prise de décision collective, le Syndicat a favorisé depuis sa création, une compréhension mutuelle des enjeux et la cohérence des interventions dans le Grand Site. Progressivement le Syndicat porte en direct des actions d'accueil du public, de gestion et d'entretien des paysages. Pilotant l'Opération Grand Site, le Syndicat mixte est la structure habilitée à déposer le dossier de candidature au label « Grand Site de France », et à administrer ce label.



Rencontre des conseils municipaux

Animer un dispositif de gouvernance avec les collectivités membres, les communes et les services de l'Etat	Action	Réalisée	En continu
	Avec les élus des collectivités membres - Bureau bi-mensuel parfois élargis / thématiques - Reconduction de la présidente dans ses fonctions - Intégration des présidents des collectivités au comité syndical - Adaptation des statuts (2019 et 2022) - Espace « vie du Grand Site » dans les Comités Syndicaux (5/an) - Création de la commission « porteurs de projet » avec VP tourisme et présidents des collectivités membres pour cadrer les activités sur le Domaine	x	x
	Avec les élus des communes du Grand Site - Une conférence des maires - Présence dans les conseils municipaux - Présence des communes aux comités syndicaux	x	x
	Au niveau technique : renforcement de la complémentarité et de la cohérence des actions SMGS/membres - Désignation de directeurs référents - Comité de direction tous les 2 mois - Réunion inter services collectivités/SMGS - Groupe de travail thématiques (Cotech « porteur de projet », « pôle nature »...) - Le SMGS invité dans des réunion inter-services	x	x
	Un lien renforcé avec les services de l'état - Travail régulier avec IS, UDAP, DDTM - Rdv avec le sous-préfet - Intégration systématique des services de l'Etat au comité de pilotage des projets - Copil Natura 2000 – annuel	x	x
	Suivi OGS et dépôt candidature au label - Comités de pilotage du Grand Site co-présidé par le sous-préfet et la présidence du SMGS - Séminaire élus pour la rédaction de la candidature - Séminaire techniciens des collectivités - Rencontre des 17 communes du futur Grand Site de France - Cotech OGS - Bilatéraux avec les services de l'Etat et RGSF - Voyage d'étude des élus du Grand Site - Travail avec les présidents des collectivités membres du SMGS et leur bureau - Réunions publiques	x	x
	Participer aux schémas, programmes, démarches et groupes de travail des partenaires - Géoparc, Pays, RGSF, Clé du Fleuve Hérault, Schéma tourisme CD, commission gestion du barrage, projet PNR Grands causses, ...	x	x

Animer un dispositif de concertation avec les acteurs locaux	Action	Réalisée	En continu
	Animation de la Commission Grand Site 3-4 réunions par an - Réunions thématiques, groupes de travail - Réunions publiques - Présence sur les événements sportifs et culturels du stand du Grand Site et d'un animateur - Atelier « esprit des lieux » - Balades-sorties - 50 ans du lac	x	x
	Intervenir en direct pour maintenir la qualité des paysages Affirmer le rôle du SMGS sur le Domaine départemental Structuration de l'équipe suite à changement de personnel - Voir organigramme équipe tome 1 - Rapport d'activités annuel SMGS (annexe) Vote du Règlement d'utilisation du Domaine Départemental au CD34 (annexe)	x	x

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p.12-13

En 2020, outre son rôle de coordination des interventions sur le site classé, le Syndicat mixte assure en direct des missions de gestion, d'entretien et de requalification, qui préservent un territoire vivant, valorisent les paysages, en répondant aux attentes des habitants.

Résultats effectifs 2023

Conforme aux attentes de l'Opération Grand Site, le Syndicat mixte assure, en plus de son rôle de coordination et d'animation, des missions de gestion et quelques actions d'entretien. Les membres ne font pas le choix de transférer la maîtrise d'ouvrage des investissements. (pour plus de détails Tome 2 partie B 2.1)

À l'occasion de la concertation pour l'écriture de la candidature au label, certains membres ouvrent la réflexion sur le rôle du Syndicat et interrogent notamment la question de la gestion plus large des services sur les berges du lac et de la future maison de site de Clermont l'Hérault.





Légende de la photo © photographe

Ambition 1 :
Protéger les paysages des deux cœurs
de site, gage d'un développement
durable

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- 1 - Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages
- 2 - Requalifier les infrastructures d'accueil
- 3 - Décentrer la fréquentation des cœurs de site

Deux cœurs de site, vitrines du Grand Site - les berges du lac du Salagou et le cirque de Mourèze - concentrent plus de 90% des visiteurs. La fréquentation annuelle de 400 000 visiteurs leur fait subir une forte pression. Depuis la création du Syndicat mixte (2005-2015), la fréquentation motorisée dans les cœurs de site a été pacifiée : stationnement sauvage pratiquement maîtrisé, signalétique harmonisée. Cependant, les infrastructures d'accueil, construites dans les années 1970 et 1980, sont dégradées et constituent des points noirs paysagers. Les structures d'accueil du public sont hétérogènes.

L'Opération Grand Site cherche à répartir l'afflux de visiteurs dans l'espace et dans le temps. Les berges du lac, les villages et les villes-portes du Grand Site fonctionnent plutôt en autonomie. Avec la naissance du lac, les villages ont été coupés les uns des autres. L'enjeu est de réfléchir autrement les déplacements pour décentrer les visiteurs des berges du lac et du cirque de Mourèze en les orientant vers les villages, de relier les villages entre eux, le lac du Salagou et le cirque de Mourèze, par une mobilité douce.

1. Maitriser la fréquentation pour préserver les paysages

Action		Réalisée	En cours	En continu	Reportée	Abandonnée	Action non prévue
Des patrouilles équestres et VTT pour faire respecter le code de conduite [OGS-Obj1FA01]	Pérenniser la patrouille pour faire respecter le code de conduite - Extension de la patrouille du Grand Site à l'année. - Remise en service de la patrouille VTT - Des agents assermentés en renfort de la patrouille : accueil de la Garde Républicaine sur les berges et 6 ASVP	x x		x x	x		
	Mettre en réseau sur les berges les acteurs locaux Coordination des actions de gestion et d'entretien (gestion barrières saisonnières...)	x		x			
	Diffuser le code de conduite aux usagers et aux partenaires	x		x			
	Évaluer le dispositif de gestion de la fréquentation : l'observatoire de la fréquentation	x		x			
	Coordination des interventions – définition - qui - quoi - où – approche globale - Rédaction d'une fiche avec la DREAL et l'ABF sur la procédure entretien arbres - Étude globale sur l'entretien des cours d'eau du Domaine Départemental	x					x x
Entretien des espaces naturels des berges du lac [OGS-Obj1FA02]	Permettre le respect du règlement du Domaine – maintien à niveau des parkings, chemins d'accès, dispositifs de contention des véhicules et mises à l'eau Signalétique : - Garantir une signalétique respectueuse du site - Remise à niveau / fourniture / pose de la signalétique des parkings Domaine - bord de route - Pose et actualisation de la micro SIL dans les villages - Veille et dépose de la signalétique sauvage	x x x		x x x			
	Déchets : - Nettoyage des espaces naturels – chantier d'insertion - Collecte adaptée à la fréquentation	x x		x x			
	- Visuels patrimoniaux sur les colonnes de tri des 3 Grands Sites voisins - Projet « paysages sans emballage »	x x					x x
	Toilettes : - Des toilettes ouvertes à l'année dans les pôles - Des espaces intermédiaires équipés de toilettes sèches en saison	 x x					
	Génie végétal : Lutte contre les invasives - Arrachage des herbiers (lagarosiphon...) sur les plages des pôles et espaces intermédiaires - Jussie - Cactus	x x		x x		x	
	Lutte contre la fermeture du paysage - Sur les berges - Sur les bords de route - DFCI	x x		x x			
	Entretien suite à première campagne d'arrachage des pins	x		x			
	Poursuite l'opération de coupe des pins sur 30 hectares		x				
Entretien la qualité paysagère du cirque de Mourèze [OGS-Obj1FA03]							

Gestion du grand site

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 17-20-22

La patrouille du Grand Site est pérennisée à l'année et elle bénéficie du renfort d'agents assermentés pour faire respecter le code de conduite.

La coopération des agents, l'intégration paysagère des parkings des berges, la collaboration de prestataires de tourisme sur les berges permettent la baisse des dégradations, le maintien du recul des voitures des espaces naturels, et garantissent la qualité des paysages, augmentant ainsi le service rendu à la population locale et aux visiteurs.

Résultats effectifs au 1^{er} janvier 2023

La patrouille équestre est pérennisée (1 poste de titulaire à 50% annualisé). Le budget annuel de la patrouille comprend systématiquement le renfort d'un binôme à VTT du 14 juillet au 20 août. La patrouille du Grand Site bénéficie du renfort de la prestigieuse Garde Républicaine, en saison, depuis 2018, et de 6 A.S.V.P sur le périmètre de la Communautés de communes du Clermontais depuis 2022.

La crise sanitaire a renforcé l'attrait pour les espaces naturels qui symbolisent pour beaucoup le plaisir, la détente, la convivialité, les rencontres et la liberté ; valeurs tant éprouvées pendant les confinements. Cet engouement a révélé à quel point ces grands paysages préservés sont essentiels à l'équilibre personnel et social. Il a permis de renouer le lien avec la nature de proximité, toutefois, les conséquences sur la gestion des sites, la qualité de la visite et la qualité de vie des habitants ont été nombreuses. Du fait notamment de la venue de visiteurs non habitués aux espaces naturel, certains sites ont souffert de comportements inadaptés. Le Grand Site a connu un étalement de la fréquentation dans le temps et l'espace, but recherché par les Grands Sites mais sans réelle anticipation et sans moyens de gestion adéquats, cela a généré, parfois, des nuisances dans les villages périphériques et des conflits avec la population locale.

Entretien du grand site

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 17-20-22

Berges du lac
Le site est maintenu propre. La qualité paysagère (équipements et zones naturelles) des berges est maintenue.

Cirque de Mourèze
30 hectares de pins sont coupés en cœur du cirque de Mourèze lui redonnant l'aspect minéral singulier qui en fait toute la particularité.

Résultats effectifs au 1^{er} janvier 2023

Berges du lac
Malgré les volumes importants de déchets jetés dans la nature, encore chaque année, et les atteintes aux dispositifs de contention des véhicules, panneaux... le site est entretenu et maintenu propre. Le territoire s'engage, dans un projet financé par CITEO¹, comme territoire pilote parmi 17 lauréats en France, avec son projet "Paysages sans emballages". L'offre de toilettes n'est pas complète et demande à être revue sur les berges afin d'améliorer l'accueil et notamment lutter contre les nombreux papiers toilettes disséminés dans la nature.

Cirque de Mourèze
Les espaces naturels du cirque sont préservés et le programme d'intervention pour couper les pins invasifs du cirque de Mourèze est validé en CDNPS. La Communauté de communes du Clermontais a commencé une première tranche de réouverture du cirque fin 2022-début 2023.

¹ Citeo est une entreprise privée, à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Accueil de la Garde Républicaine au Salagou pour compléter le dispositif de gestion de la fréquentation



Préservation des espaces naturels



Enlèvement des « points noirs » paysagers



Campagne de communication « Paysages sans emballages »



Préservation de la qualité paysagère du Cirque de Mourèze



Patrouille du Grand Site



Lutte contre la fermeture du paysage

2. Requalifier les infrastructures d'accueil

Action		Réalisée	En cours	En continu	Reportée	Abandonnée	Action non prévue
Requalifier le pôle de Clermont l'Hérault [OGS-Obj1FA04]	Promouvoir la mobilité douce pour l'accès et déplacements dans le pôle - 1^{ère} tranche piste cyclable - 2^e tranche piste cyclable - Permis déposé pour les espaces publics - Accès en transport en commun	x	x				
	Requalification globale bâtiments et espaces publics		x				
	Intervention sur la Base de Plein Air			x			
	Requalification du camping - Aménagement et intégration du camping - Aire d'accueil des camping-cars		x				
	Animation, gestion et entretien du pôle		x				
Requalifier le pôle des Vailhès [OGS-Obj1FA05]	Promouvoir la mobilité douce pour l'accès et déplacements dans le pôle - Chaucidou² sur une première partie - Accès transport en commun	x					
	Requalification globale bâtiments et espaces publics - Étude de programmation pour la requalification globale		x	x			
	Requalification du camping		x				
	Animation, gestion et entretien du pôle		x				
Requalifier le pôle de Mourèze [OGS-Obj1FA06]	Améliorer la capacité et la qualité de l'accueil des visiteurs à l'entrée du village : parkings, maison de site	x					
	Promouvoir la mobilité douce pour l'accès et déplacements dans le pôle		x				
	Animation, gestion et entretien du pôle		x				
Intégrer au paysage les structures d'accueil saisonnières [OGS-Obj1FA07]	Cahier de recommandations paysagères pour les installations saisonnières				x		
	Permettre la régularisation des installations saisonnières : PLU, permis, DP...		x				x
	- Réalisation du PLU à Celles		x				
	- Intégration paysagère du Mas de Riri : étude paysagère	x					
	- Révision du PLU de Clermont l'Hérault		x				
	- Réalisation du PLU Octon	x					
	- Réalisation du PLU de Liausson				x		

² Chaussée pour les Circulations Douces

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 25-28-31-34

En bordure du lac du Salagou, les pôles de Clermont l'Hérault et des Vailhès offrent aux visiteurs et habitants de la ville-porte de Clermont l'Hérault un vaste espace de détente et de convivialité dégagé des voitures, dignes des paysages du Grand Site :

Sur le Pôle de Clermont l'Hérault : une première tranche de travaux a commencé. Les parkings sont reculés, la halle d'accueil des associations locales est déplacée. Le camping est requalifié, intégrant une aire de services pour camping-cars. Une maison de site accueille et informe les visiteurs. Le pôle propose des services de toilettes publiques, d'information, d'hébergement et de restauration.

Sur le pôle des Vailhès : La Communauté de communes du Lodévois et Larzac a défini avec l'Etat les travaux à mener pour redonner une unité paysagère à un ensemble d'infrastructures dégradées, et lancer une première tranche de travaux.

Sur le pôle de Mourèze : Les visiteurs sont accueillis sur un parking intégré au paysage, dans un bâtiment d'information et de découverte de l'esprit des lieux, avec possibilité d'hébergement et de restauration dans le village. Des parkings partent des cheminements doux jusqu'au village et aux sentiers pédestres du cirque de Mourèze.

Dans les espaces intermédiaires : un guide de recommandations pour les installations saisonnières sur les berges du Salagou, construit avec l'Etat donne « le ton ». Les porteurs de projet sont mieux orientés, la qualité des installations et des prestations est améliorée et plus en lien avec la qualité des paysages.

Résultats effectifs
au 1^{er} janvier 2023

Durant l'OGS, le Département a lancé une série d'études sur les modalités de gestion du barrage. Ces modalités de gestion ont un impact notamment, sur la côte du lac. Les projets d'aménagement doivent prendre en compte les choix de gestion retenus.

Sur le pôle de Clermont l'Hérault : (pour plus de détails Tome 2 partie B 2.4)
- Le camping de Clermont l'Hérault est requalifié et propose des équipements et des aménagements qualitatifs. L'aire d'accueil des camping-cars est réalisée. Les services de l'Etat et le Grand Site suivent la mise en conformité des travaux avec le permis d'aménager.

- Les espaces publics : le permis d'aménager d'intégration paysagère des parkings, ainsi que le permis de la maison de site sont déposés par le Conseil Départemental , conformément au programme. Le projet a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

- Le Grand Site travaille sur la muséographie et sur les éléments d'interprétation de la maison de site, en lien avec le projet d'interprétation des deux autres pôles d'accueil.

- Les collectivités gestionnaires et propriétaires réfléchissent aux modalités de gestion et d'entretien du pôle d'accueil.

Sur le pôle des Vailhès :
(pour plus de détails Tome 2 partie B 2.4)

Le Grand Site œuvre à donner sur ce pôle, aux visiteurs et habitants, les clés de compréhension de la géologie et de la paléontologie, en lien avec le Musée de Lodève et le Géoparc. La mise en œuvre du projet de requalification est complexe car le pôle est confronté à de nombreux enjeux et défis techniques à relever, notamment en lien avec le marnage du lac et le rôle d'exutoire du parking des Vailhès.

Sur le pôle de Mourèze :
(pour plus de détails Tome 2 partie B 2.4)

- Conformément aux attentes de l'Opération Grand Site, les visiteurs sont accueillis sur un parking intégré au paysage, dans un bâtiment d'information et de découverte de l'esprit des lieux, avec possibilité d'hébergement et de restauration dans le village.

- Lors de la mise en œuvre du projet, un nouveau besoin a émergé : un parking de délestage pour absorber les pics de fréquentation et supprimer les stationnements sauvages.

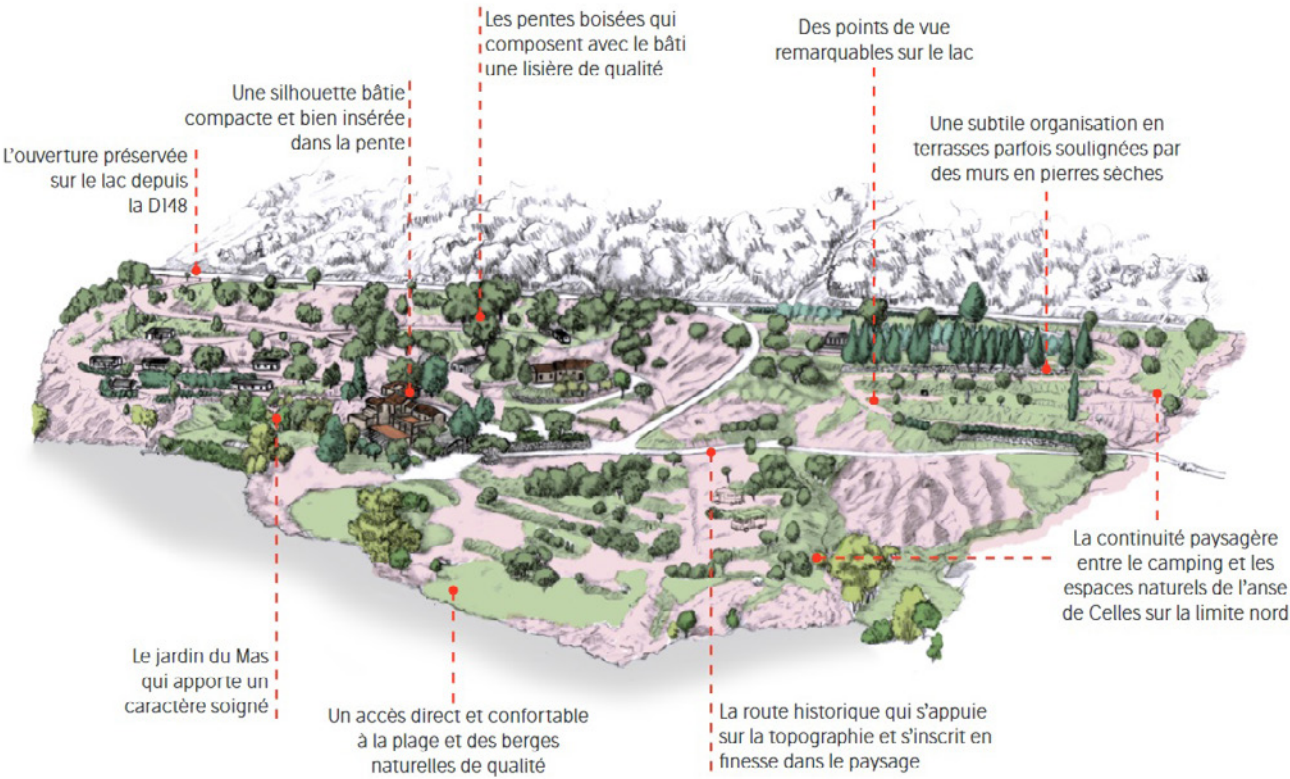
- La Communauté de communes travaille à la partie interprétation du projet.

- Sur ce site, à l'espace très contraint, aux problématiques plus classiques de Grand Site, comparable aux sites de gorges, le manque d'espaces oblige à réfléchir à moyen terme sur la nécessité de proposer des alternatives à la venue en voiture au village. Les rares conflits d'usage visiteurs/habitants à Mourèze et le sentiment de sur-fréquentation sont dûs essentiellement au stationnement.

Dans les espaces intermédiaires sur les berges du lac, les résultats sont très hétérogènes. La proposition dans l'Opération Grand Site de travailler sur un guide de recommandations était prématurée. En étudiant le contexte et les situations au cas par cas, il s'est avéré qu'avant d'asseoir réglementairement les projets d'un point de vue du paysage, la prise en compte des règles d'urbanisme était plus complexe qu'attendue.

Plan guide paysager du camping du Mas de Riri

Résumé schématique des qualités et des valeurs paysagères



Intégration paysagère du camping des Vailhès
vue actuelle et en dessous mettre intégration paysagère proposée



Requalification du pôle de Clermont l'Hérault



Aménagements paysagers du Pôle d'Accueil et
Construction d'une Maison du Site du Salagou



Maison du Grand Site à Mourèze



Maison du Grand Site à Mourèze

3. Décentrer la fréquentation des cœurs de site

Action		Réalisée	En cours	En continu	Reportée	Abandonnée	Action non prévue
Relier les villes- portes de Clermont l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable [OGS-Obj1FA08]	Piste cyclable Clermont le lac - Études et travaux : tronçon Clermont l'Hérault-entrée site classé - Étude : tronçon site classé jusqu'au pôle	x	x				
	Lodève-le lac - Études Lodève-Grande Barraque				x		
	Clermont-Villeneuve - Études - Négociations foncières			x	x		
	Réflexion sur la création de deux itinéraires : - cartographie	x					
Promouvoir les itinéraires vélo autour du lac [OGS-Obj1FA09]	Circuit Nord - Installation chaudière entrée pôle des Vailhès - Expérimentation de la fermeture saisonnière de la piste des Vailhès - Maillage avec ville porte : Lodève	x x x					x x
	Circuit Sud - Installation de 3 passerelles - Réflexion et traitement de la route de la Presqu'île et de la route des Plos - Diagnostic des tronçons des voies départementales reliant les villages et proposition de solutions	x			x x x		
	Diagnostic - sélection des panoramas à valoriser			x			
	Aménagement des haltes panoramiques			x			
Valoriser 2 itinéraires de découverte des paysages en voiture [OGS-Obj1FA10]	Entretien et intégration paysagère des équipements routiers		x				

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 36-38-41

Le Grand Site est accessible sans sa voiture depuis la ville-porte de Clermont l'Hérault. Une étude de faisabilité est menée pour la liaison nord avec la ville de Lodève.

Le Grand Site offre un itinéraire phare du tour du lac en vélo pour tous. Grâce à cet itinéraire, les visiteurs peuvent circuler à vélo d'un village à l'autre, d'un pôle à l'autre, découvrir la diversité des paysages, et se restaurer et dormir dans les villages

Deux parcours touristiques de découverte du Grand Site en voiture déconcentrent les visiteurs des berges du lac et du cirque de Mourèze vers les villages, pour leur faire découvrir une plus grande diversité de paysages, à partir de déroulés routiers soignés, valorisant des panoramas extraordinaires et des haltes dans les villages.

Résultats effectifs
au 1^{er} janvier 2023

Le Grand Site est accessible depuis la ville porte de Clermont l'Hérault grâce à une piste cyclable. Une partie du tronçon, plus sensible paysagèrement, sera réalisée en même temps que les travaux du pôle.

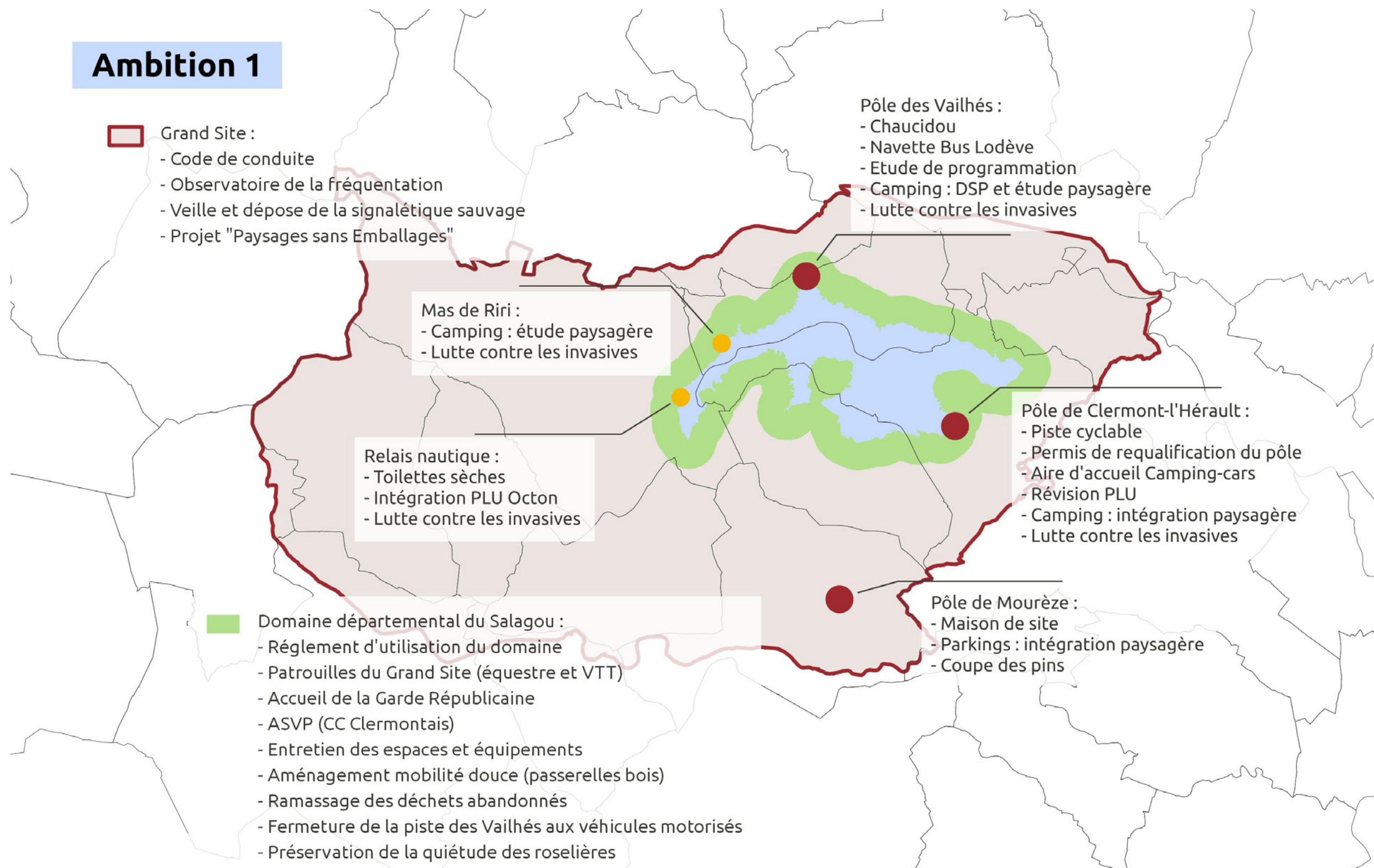
À l'exception de quelques tronçons à sécuriser, les visiteurs peuvent découvrir le lac du Salagou en vélo, sans être au milieu des voitures.

La concertation pour la fermeture aux voitures en saison de la piste Nord a pris plusieurs mois mais a permis la réussite du projet en 2022 alors qu'il avait été vivement rejeté par la population, il y a une dizaine d'années.

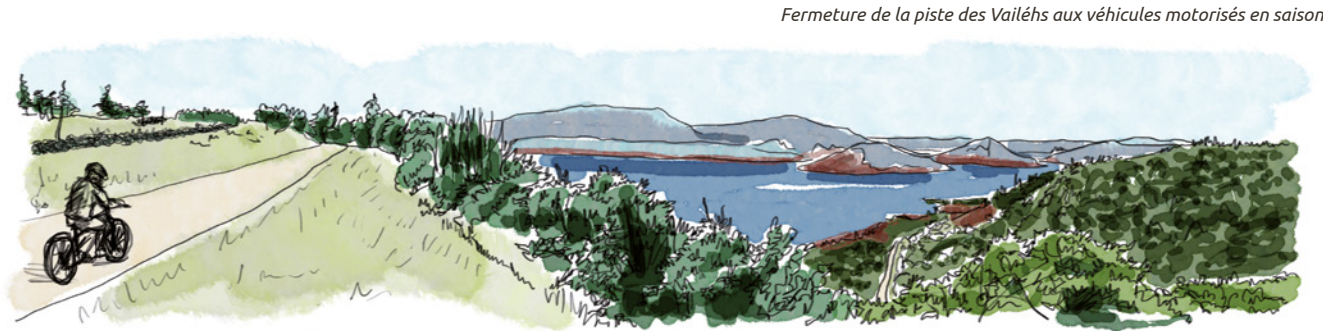
Le développement des aménagements cyclables pour relier la ville-porte de Lodève au pôle des Vailhès et, des aménagements permettant de relier les villages entre eux, constituent les priorités pour les années à venir en termes de sécurité, de qualité de l'accueil et pour inciter les visiteurs à venir sans leur voiture.



Ambition 1



Aménagement paysager piste cyclable Clermont l'Hérault - le lac



Fermeture de la piste des Vailhès aux véhicules motorisés en saison



Piste cyclable Clermont l'Hérault - Le lac



Facilitation des déplacements doux rive sud du lac



Voie partagée pour les vélos aux Vailhès (Chaucidou)



Légende de la photo © photographe

Ambition 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

Les acteurs locaux - habitants, porteurs de projets, collectivités - intègrent peu à peu les enjeux du site classé. Le Grand Site continuera à accompagner ces acteurs pour donner les clés du site classé, et faire évoluer l'image d'un site protégé vers celle d'un Grand Site générateur d'initiatives locales innovantes.

Pour les visiteurs, l'enjeu est de faire évoluer un positionnement « détente et pleine nature », centré sur la baignade et le pique-nique l'été au bord du lac, vers une image patrimoniale, en lien avec l'histoire du lieu et ses habitants.



	Action					
		Réalisée	En cours	En continu	Reportée	Abandonnée
Régénérer le village de Celles au cœur d'une vallée vivante [OGS-Obj2FA01]	Réhabilitation des maisons / activités économiques - 3 prêts à usage signés – obtention de 3 permis de construire – travaux de réhabilitation	X				
	Validation du PLU	X				
	Étude paysagère et architecturale pour l'aménagement du village et de ses abords	X				X
	Raccordement réseaux secs et humides	X				
	Station d'épuration	X				
	Étude juridique statut propriété des habitations	X				
	Maison des entreprises - bureau pour accueillir des entreprises dans un environnement exceptionnel	X				
	Maison de la recherche – « maison des possibles » - Réflexion avec la Maison des Sciences de l'Homme Montpellier SUD pour inventer un lieu prêt à recevoir chercheurs, étudiants et public averti sur toutes les retombées biologiques, sociales et économiques de l'arrivée de l'eau sur un territoire aride. Pourrait être un lien physique avec le Géoparc et le musée de Lodève.	X				
	Déplacement et intégration paysagère du parking visiteurs et lien pédestre	X				
	Habitat social : premiers plans de 4 appartements sociaux présentés par la Foncière aux services de l'État	X				X
Appuyer la dynamique villageoise dans le site classé [OGS-Obj2FA02]	La maison des vieux de la vieille - mise en place d'un petit groupe de travail sur l'accueil en 6 ou 7 petits appartements réservés aux personnes âgées autonomes					
	Théâtre de plein air – Liausson	X				
	Salle polyvalente des Fontanilles – Octon	X				
	Salle des rencontres – Mourèze	X				
	Parking résidents – Mourèze	X				
Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation [OGS-Obj2FA03]	Parking paysager – Salasc	X				
	Architecte conseil : CAUE puis architecte privé		X			
	Organisation de visites de terrain : pétitionnaires, les élus, les services instructeurs, l'architecte conseil (environ 8 / an)		X			
	Suivi des documents d'urbanisme : PLU, PLUi, SCOT et intégration des enjeux de l'OGS		X			

	Action					
		Réalisée	En cours	En continu	Reportée	Abandonnée
Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles [OGS-Obj2FA04]	Vote au CD du 1 ^{er} Règlement du domaine départemental du Salagou (2017)	X				
	Rédaction et adaptation du guide d'accueil des porteurs de projets		X			
	Création de la commission « porteur de projet »	X	X			
	Manifestations/événements - Passage de l'accueil des demandes au fil de l'eau à un AMI annuel - Réalisation de cartes de cadrage des tracés utilisables pour les manifestations (Natura 2000)	X	X			
	Tournages - Partenariat Occitanie Film pour faire comprendre la sensibilité du Grand Site - Redevance : systématisation et uniformisation - Charte d'accueil dans le règlement - Accueil d'une trentaine de projet/an - Instruction des demandes par le SMGS : analyse-concertation- adaptations des projets – rédaction de fiche de procédure entre SMGS et CD34	X	X			
	Pôle de pleine nature - positionnement et structuration de l'offre APN - Plan d'action, conseil des pros, lien schémas APN- tourisme - Travail sur un dépliant « pêche » avec la fédération pour lutter contre le camping sauvage					X
	Installation d'activités sur les berges du lac - Cadrage – charte : rejet systématique aqua parc – pas de nouveaux bâtiments - Appel à projet – suivi installation – cadrage contexte - conventions : balade à cheval- foodtrucks restauration, camion à glaces artisanales, accompagnateurs trottinettes électriques, club aviron,...	X	X			
	SMGS garant dans la mise en œuvre du projet et dans sa communication de la méthodologie « Grand Site » - respect ambitions OGS - Concertation, lien avec les acteurs touristiques - Labellisation : GRP (Grande Randonnée pédestre) de 64 km validé par la FFR (2021) - Intégration au PDESI - Communication sur le sentier - Inauguration 26 mars 2023	X	X			
	Renouvellement du logo et du site internet	X				
	Refonte de la charte graphique	X				
Relier les deux lacs d'Avène et du Salagou par un sentier pédestre [OGS-Obj2FA05]	Une page Facebook du Grand Site					X
Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation [OGS-Obj2FA06]						

Action	Réalisée	En cours	En continu	Reportée	Abandonnée	Action non prévue
Édition et diffusions de supports d'information et d'interprétation - Lien travail cohérence, structuration, mutualisation avec les membres - « Stand » du Grand Site - Dépliant thématique « camping-car », « pêche »...	X	X				
Animations « esprit des lieux » (grand public, professionnels, ...) - Programme annuel « Paysage en partage » - Organisation des 50 ans du lac (2019)	X	X				
Schéma d'interprétation actualisé	X					
1 Inventaire patrimoine bâti par commune	X					
Interprétation de la maison de site de Mourèze		X				
SMGS partenaire privilégié de la démarche Géoparc		X	X			

Réhabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 45

Le village de Celles est réinvesti par les habitants qui ont réhabilité leurs maisons et créé leurs entreprises.

Résultats effectifs en 2023

En 2023, 3 familles soit 12 personnes (dont 6 enfants), un cabinet d'architecte, un fournil et une ébénisterie s'installent. La réhabilitation du village de Celles avance pas à pas. Ce projet sur mesure devient au fil du temps un catalogue d'exemples pour la gestion et l'organisation de la ruralité de demain.

Appuyer la dynamique villageoise dans le site classé

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 47

La synergie entre tous les lieux de vie et avec le Grand Site est établie. De nouveaux équipements socio-culturels dynamisent les villages et améliorent la qualité de vie et le lien social dans le Grand Site.

Résultats effectifs en 2023

Conformément aux attentes, les équipements publics ont été réalisés afin de faciliter et favoriser cette dynamique et l'intégration paysagère : un théâtre de plein air (prix Architecture Occitanie en 2019), 2 salles des fêtes, 2 parkings résidents. Ces projets sont bien plus que des projets communaux ; ils permettent des activités à l'année pour toute une vallée, améliorant le cadre de vie des habitants.

Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 45

Les habitants et porteurs de projet valorisant le Grand Site continuent de bénéficier des services d'un architecte conseil et des services de l'Etat. Une bonne intégration paysagère des réhabilitations et constructions maintient la qualité du bâti dans les villages et hameaux du Grand Site.

Les recommandations de la Charte pour la protection et la valorisation des sites inscrits et classés sont intégrées dans les PLUi et le SCOT Cœur d'Hérault.

Résultats effectifs en 2023

Le Syndicat, suite à l'élaboration de la charte architecturale, urbanistique et paysagère, a innové, dès 2009, en proposant un service d'architecte-conseil pour faire vivre la charte. De 2016 à 2022, le CAUE de l'Hérault assure la mission, mais faute de moyens, le service s'interrompt. Pour 2023, grâce à une aide ponctuelle de la DREAL, le Grand Site peut faire perdurer le service en le confiant à un paysagiste et un architecte-conseil privé. Au regard des besoins et des types de projets, en site classé, les services instructeurs, les élus et techniciens s'accordent sur la nécessité de disposer d'un service qui apporte des conseils sur l'intégration paysagère (paysagiste), en plus des conseils en architecture.

Ce service apparaît, collectivement, comme une obligation pour le Grand Site. Les membres du Syndicat mixte réfléchissent au meilleur moyen de le pérenniser.

Afin d'assurer l'articulation du projet Grand Site avec les documents d'urbanisme et de planification, le Syndicat mixte participe aux comités de pilotage du SCOT, du PCAET, à la commission aménagement du Pays Cœur d'Hérault, et suit l'avancement des cartes communales (Mourèze, Pézènes les Mines), PLU communaux (Octon, Clermont, Celles) et PLUI

(Lodévois Larzac, Grand Orb). Il est convié, à ces réflexions, sans être officiellement Personne Publique Associée.

Malgré ce travail d'animation, les points de vue restent parfois divergents entre les maires et les services de l'État sur les évolutions urbaines des villages, notamment en site inscrit. Il semble nécessaire de consacrer du temps d'animation pour affirmer le partenariat entre élus et services de l'État.

Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 51

Les collectivités et l'État disposent d'une organisation commune et pérenne pour accueillir, répondre aux demandes et encadrer les manifestations sportives et culturelles dans le Grand Site. Le Grand Site est animé, les paysages préservés.

Résultats effectifs en 2023

Lors de la mise en œuvre de cette fiche action et en réponse aux attentes de l'État, le Syndicat mixte a initié un important travail pour cadrer et accompagner les usages dans le Grand Site et, plus spécifiquement sur la propriété du Département. Cette action a dépassé le simple fait de guider les organisateurs de manifestations sportives et culturelles. Le Syndicat s'est attelé à encadrer et suivre également les prises d'images (tournage de longs et courts métrages, clips, documentaires, publicités...), les installations d'activités économiques et les projets liés aux activités de pleine nature plus largement (sentiers, ...)

Un pôle nature a été préfiguré afin d'avoir une approche globale des activités de pleine nature et de créer un outil au service de la valorisation des richesses du Grand site ; il est en cours de structuration. L'enjeu de la prochaine programmation est de faire vivre ce projet.



Relier les deux lacs d'Avène et du Salagou par un sentier pédestre

Résultats attendus

source programme d'action
OGS p. 54

Le sentier de randonnée des deux lacs relie le Grand Site aux grandes itinérances pédestres de l'Hérault. Il étend la fréquentation et les retombées économiques du Grand Site sur les territoires voisins.

Résultats effectifs en 2023

Conformément à la fiche-action correspondante, le sentier de randonnée des deux lacs, qui relie le Grand Site aux grandes itinérances pédestres de l'Hérault, est inauguré (mars 2023) et commercialisé.

Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site

Résultats attendus

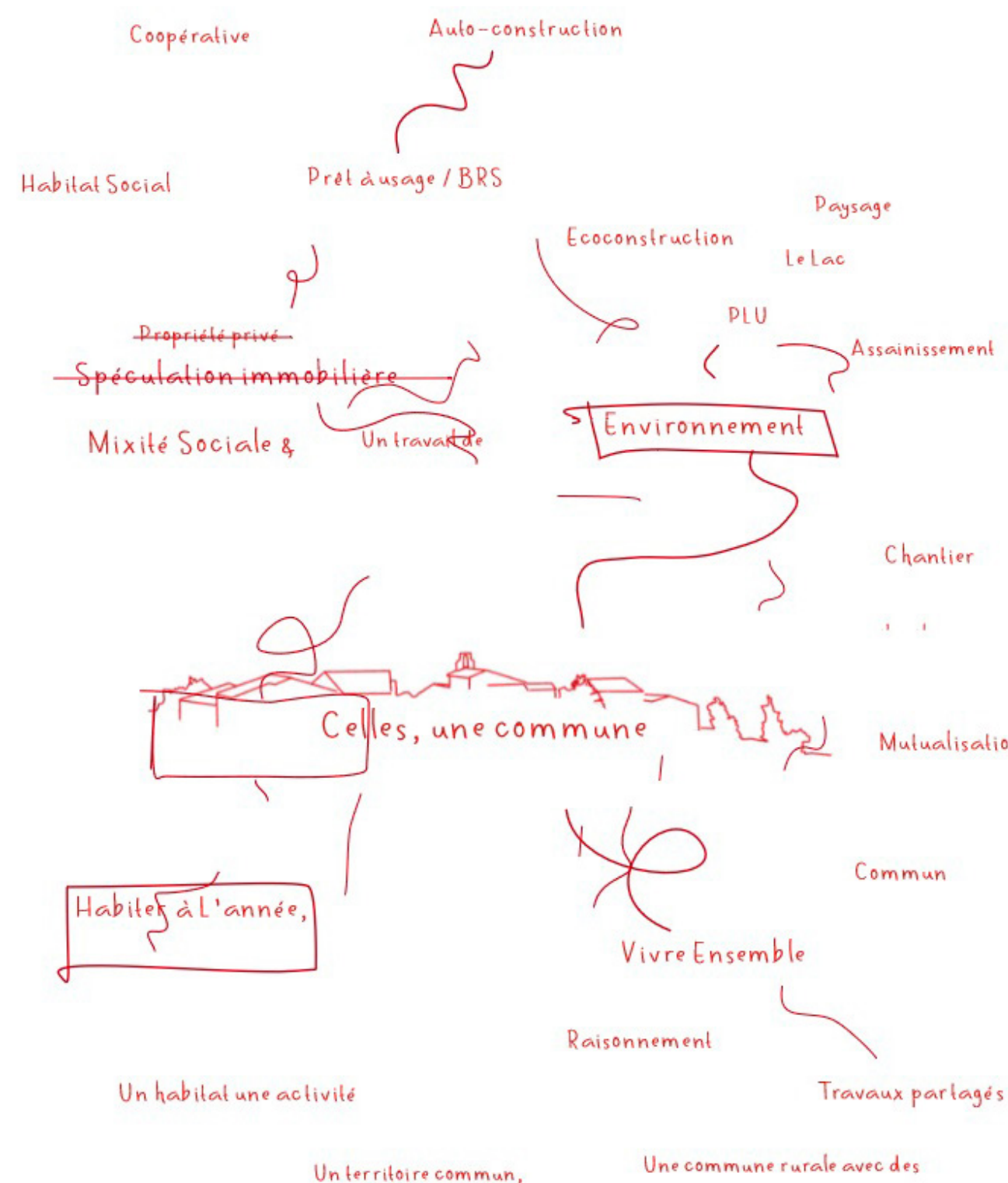
source programme d'action
OGS p. 56

Grâce à un nouveau site internet et un nouveau logo le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze est mieux connu du grand public. Le site internet constitue un lieu ressource donnant accès aux patrimoines culturels et naturels, à l'offre touristique, aux études et travaux en cours, à l'esprit des lieux. Des supports adaptés sont créés et diffusés : carnets de voyage, dépliants thématiques, expositions... Des sorties découvertes sont régulièrement proposées. La vision d'un territoire patrimonial, du projet de territoire autour de la qualité des paysages, le rôle du Syndicat mixte et celui de ses membres est mieux partagée avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels.

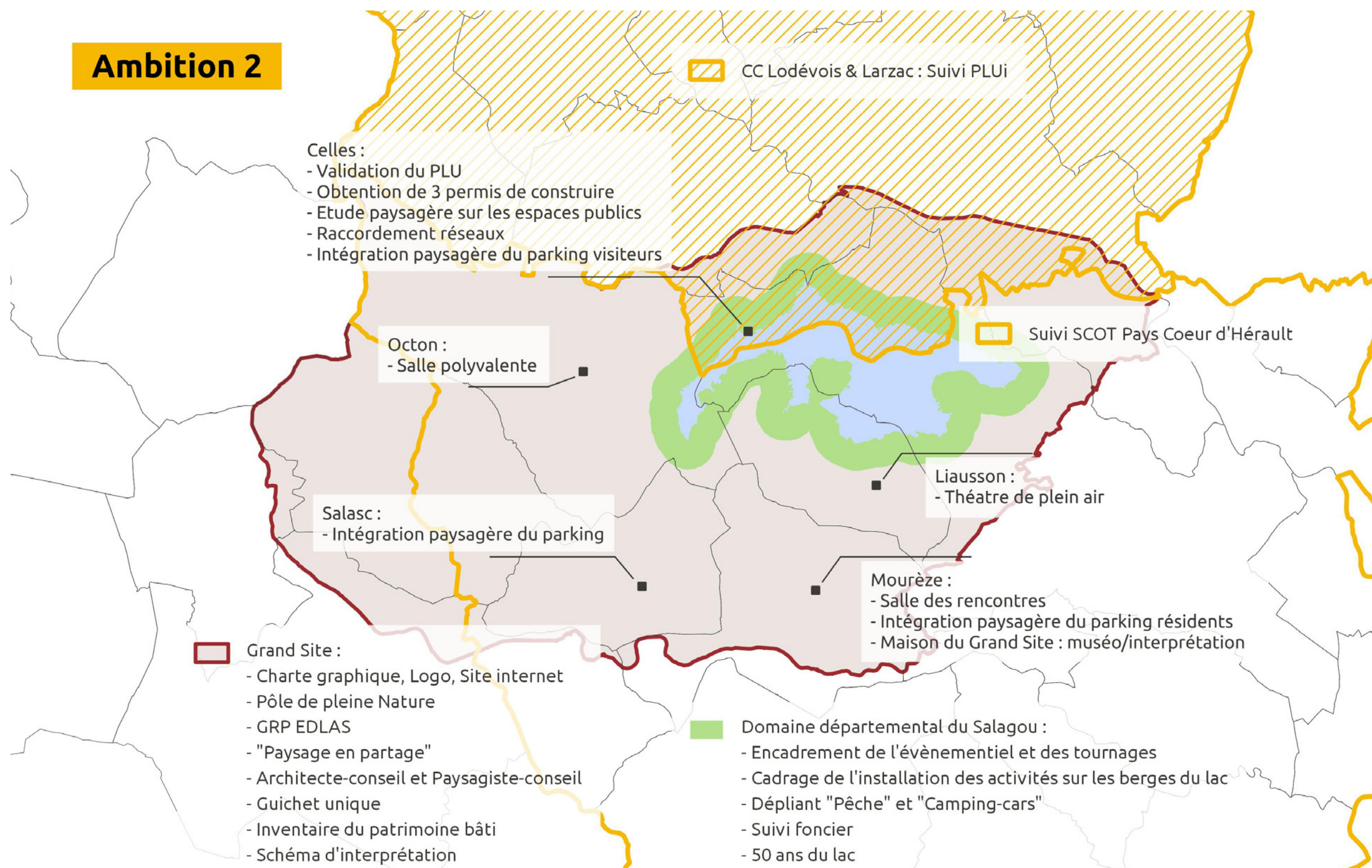
Résultats effectifs en 2023

Les actions ont été réalisées conformément à la fiche-action. L'enjeu de cette période a été de faire partager avec et entre services des collectivités membres et partenaires, la méthode et les stratégies globales de communication et de valorisation du Grand Site (ne pas faire venir plus de visiteurs, garantir une identité, transmettre l'esprit des lieux plus que des savoirs...). Le défi à relever pour la période suivante sera de bâtir des programmes communs spécifiques au Grand Site.

Le projet de la commune schématisé



Ambition 2



50 ans du lac



Théâtre en plein air de Liausson



« Tournée » du Grand Site pour suivre les projets de construction

Salle des rencontres de Mourèze



Tournage dans le Grand Site



Site internet du Grand Site



Logo du Grand Site



*Un chemin pour relier le lac d'Avène
au lac du Salagou*

ORGANISATION DU PARKING CAMPING-CARS

Merlon planté et mur pierre sèche créés

ROUTE DE CELLES

Accès piétonne

Seuil Accès interdit aux camping-cars

Seuil Accès réservé aux riverains

STATIONNEMENTS 15 places

Terrasse boisée

STATIONNEMENTS 10 places

STATIONNEMENTS 20 places

Terrasse boisée

STATIONNEMENTS 20 places

Voie carrossable

C'lapas existant conservé

Végétation renforcée sur les terrasses

CRÉATION DE NOUDES ET DE MARTELIÈRE

Merlon planté et mur pierre sèche créés

Assises sous les arbres

PLACES PMR ET CHEMINEMENT VERS CELLES

VUE DEPUIS CHAMPELLES

VUE DEPUIS CELLES

N

Echelle 1/5000

Enrobé existant

Sol en place traité au Rolac

Sol en place traité au Rolac (et arrosage)

Végétation existante

Végétation plantée

Pelouse

Vue sud Ouest depuis l'entrée du village côté lac

A perspective sketch of a two-story building with a red-tiled roof and a stone wall in the foreground. The building has a central arched entrance and several windows. A large tree is to the right.

Permis de construire - Celles

HAUS AM VAILMES.

"PROJET D'ARBOR.".
"REMPLACEMENT" DU COUVERTURE
BOIS ET BANCAGE BOIS

MUR. REMPLACEMENT BOIS
+ BANCAGE.

PORTE
POURÉE

ETAT ACTUEL.

SIGNIFICATION
"RECONSTRUIRE" UN PAV.
PVS.

(2)

"RECONSTRUIRE L'HABITAT MELA HAILE?"
TROP USINE ET AU ADAPTE
À L'ESPACE DE COTE
TALE

(1)

DATE 3/06/19
P. SHAFER

Fiche-conseil produit par l'architecte
du Grand Site - CAUE 34





Légende de la photo © photographe

Ambition 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

L'intégration sur le territoire de plusieurs politiques publiques – paysage, urbanisme, agriculture, biodiversité – coordonnées par le Grand Site, est un gage de réussite de l'Opération Grand Site.

Au-delà des deux cœurs de site, la richesse patrimoniale du site classé à l'échelle du grand paysage est aussi agricole et géologique, dont une pépite paléontologique. Agriculture et géologie se marient et s'entremêlent : les produits agricoles tirent leur saveur de la qualité des sols. En retour, les troupeaux ouvrent les milieux. Les sols travaillés par les viticulteurs façonnent les paysages. L'agriculture maintient lisibles les grandes formations géologiques.

A l'échelle européenne, le Grand Site a été désigné zone « Natura 2000 » pour la richesse de sa biodiversité. Les contrats avec les agriculteurs favorisent une agriculture de haute qualité, et une conversion progressive vers la production biologique. Une agriculture d'excellence promue par des circuits courts, et la valorisation du patrimoine géologique forment le socle d'un véritable projet de développement économique et culturel, générateur de retombées économiques et d'emplois locaux.



	Action						
		Réalisée	En cours	En continu	Reportée	Abandonnée	Action non prévue
Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts [OGS-Obj3FA01]	Animation des sites Natura 2000 - Accompagnement des éleveurs pour étendre leur surface de pâturage : appel à projet sur le foncier départemental, identification des friches, animation d'un cotech (chambre, safer, CD34..) - Sécurisation des conventions - PAEC – MAE - Formation – action/ organisation de journées techniques entre agriculteurs - Accompagnement des projets de construction de bâtiments agricoles	x	x				
	Animation des sites Natura 2000 Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux paysagers et à la biodiversité : - Accompagnement des viticulteurs pour maintenir la vocation viticole du Domaine : appel à projet sur le foncier départemental, animation d'un cotech (chambre, safer, CD34..) - Formation – action/ organisation de journées techniques entre agriculteurs - Incitation aux démarches environnementales (HVE, bio, terra vitis, clauses environnementales dans les conventions...) – MAE - Accompagnement de projets œnotouristiques - Mise en réseau des viticulteurs puis élargissement à tous les agriculteurs (2018) - Création d'une association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze » (2019) partenaire du SMGS pour valoriser les productions du Grand Site - Accompagnement à la création d'une nouvelle ASA d'irrigation - Accompagnement des projets de construction de bâtiments agricoles - Relance de l'IGP Salagou	x	x				
Vers un vignoble du Grand Site [OGS-Obj3FA02]	Dalle de la Lieude - Mobilisation des acteurs publics (État, collectivités) - Prise de conscience collective : élargissement de la problématique à une zone plus large - 1 ^{er} arrêté de Géotope Occitanie - Négociations et acquisition foncière par le CD34 - Intégration dans la candidature à venir du Géoparc - Inauguration du Musée de Lodève	x x x x x	x x				x x
	Géoparc « Terres d'Hérault » - Participation à l'élaboration du projet de Géoparc (convention avec le Grand Site) - Le Grand Site au cœur du futur Géoparc avec plusieurs géo-sites et projets • Diagnostic • Candidature en cours de rédaction	x	x				x

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 59-61

Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts
La présence renforcée de troupeaux sur les berges du lac et dans les grands paysages dégage des coteaux et des versants oubliés qui soulignent la beauté des paysages. Le renforcement de l'élevage est créateur d'emplois locaux.

Vers un vignoble du Grand Site
La production agricole du Grand Site est plus respectueuse de l'environnement : habitats mieux protégés, eau de meilleure qualité. La part de production biologique a progressé.
Un grand vignoble du Salagou et de Mourèze est en émergence. Une partie du patrimoine bâti agricole est réhabilitée, des abords d'exploitations viticoles requalifiés. L'œnotourisme génère de l'emploi et un développement économique durable et non délocalisable sur le territoire.

Résultats effectifs au 1^{er} janvier 2023
Le Syndicat assure depuis 2017 le suivi du foncier sur le Domaine départemental du Salagou (33 locataires pour environ 854 hectares occupés). Un groupe de travail partenarial œuvre actuellement au renforcement des conditions agro-environnementales au sein des conventions et futurs appels à candidature.
Le dernier Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2015-2022 porté par le Syndicat mixte a permis l'accompagnement technique et financier de 11 viticulteurs et 7 éleveurs représentant environ 158 hectares de surfaces viticoles, 857 hectares de surfaces pastorales et 579 mètres linéaires de haies.
Les bilans phytosanitaires réalisés chaque année chez les viticulteurs engagés ont permis de mettre en évidence une diminution importante des traitements herbicides sur les exploitations entre 2015 et 2021 (cf. PAEC). Les indices de fréquence de traitements herbicides des vignes engagées sont ainsi divisés par deux entre ces deux dates.

Un nouveau projet de territoire pour la période 2023-2027 a été validé et approuvé. S'ajoute aux objectifs portés depuis plusieurs années la question de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, enjeu de plus en plus prégnant sur le territoire.
Le dossier de candidature PAEC 2023-2027 et les comptes-rendus de copil Natura 2000 sont disponibles sur le site internet du Syndicat mixte.
Dès 2018, le Syndicat mixte a incité les agriculteurs à se regrouper en association : « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze » née en 2019. Le Syndicat mixte et l'association ont souhaité concrétiser leur partenariat par la mise en place d'une convention signée en 2022. L'association regroupe aujourd'hui une quarantaine d'agriculteurs.
Par ailleurs, quelques vignerons travaillent à relancer l'IGP Salagou. L'indication géographique protégée (IGP) permettrait d'identifier les vins produits dans le Grand Site pour leur qualité liée à une zone géographique délimitée, donc aux paysages.
En 2022, le Syndicat mixte a accompagné la Communauté de communes du Clermontais pour l'obtention du label Territoire Engagé pour la Nature (TEN).
Dans les années à venir, il conviendra de continuer à cadrer les usages et la fréquentation dans les zones sensibles (roselières,...).



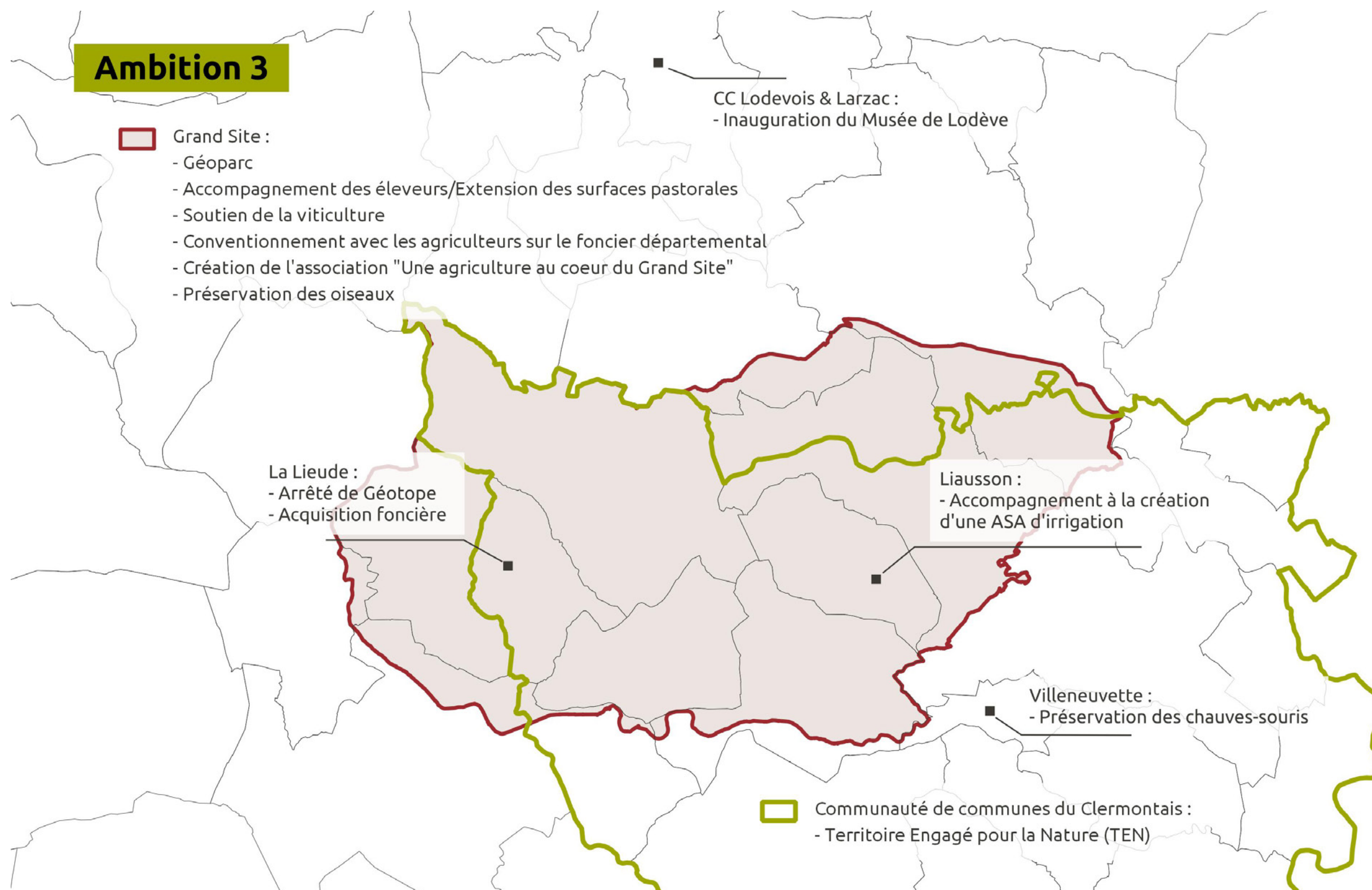
Résultats attendus
*source programme d'action
OGS p. 64*

Sauvegarder la dalle de la Lieude
Les collectivités ont retrouvé la propriété de la Dalle de la Lieude, patrimoine paléontologique. Une étude permet de confirmer ou d'infirmer son intérêt scientifique. Un premier projet de valorisation est esquissé.

Résultats effectifs
au 1^{er} janvier 2023

Depuis le 13 juin 2019, la dalle de La Lieude est protégée par un arrêté de géotope.
L'association propriétaire de la dalle de La Lieude est mise en défaut de gestion. L'intérêt scientifique mondial est confirmé. Après négociation, le Département de l'Hérault est en cours d'acquisition du bien. Un projet collectif reste à imaginer.
Au-delà de la dalle de La Lieude, le Grand Site a travaillé sur son patrimoine géologique exceptionnel dans le cadre du Géoparc (non prévu lors de la rédaction de l'Opération Grand Site).
Vers un Géoparc
En 2022, le Département a pris en charge le projet de Géoparc. Une collaboration régulière entre les équipes Grand Site et Géoparc se poursuit. L'enjeu du projet 2026-2032 est d'imbriquer les projets de valorisation du Grand Site et du Géoparc.
Le Musée de Lodève
Musée de France, il est un outil qualitatif de présentation et de valorisation du patrimoine paléontologique notamment du Grand Site. Le lien avec le projet de requalification du pôle des Vailhès est un enjeu fort de la candidature du label, en lien avec les actions du Géoparc.





Acquisition de la Dalle paléontologique de la Lieude - 1^{er} arrêté de géotope d'Occitanie



Traces de pré-mammaliens



Inauguration du Musée de Lodève

Préservation des chauve-souris (Natura 2000)



Préservation des oiseaux (Natura 2000)

Maintien des paysages ouverts



Journée d'échanges de pratique entre agriculteurs





Pic du Vissou



Villeneuve

Le périmètre :

Une des singularités du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze réside dans la concordance exacte du périmètre du Grand Site et du périmètre du site classé. 97% du territoire est en site classé, 3% en site inscrit. Quatorze communes sont concernées. Des extensions de périmètre sont étudiées.

Le périmètre de classement du site du Salagou-Mourèze s'appuie sur les reliefs qui cernent le lac, puis déborde sur les plateaux et le versant sud de la montagne de Liausson vers le cirque de Mourèze.

Il comprend l'ensemble de la vallée du Salagou. Le périmètre suit une limite artificielle uniquement sur la commune du Puech - limite de la RD 148 - sans coller à la topographie.

La redéfinition du périmètre sur cette commune permettra d'avoir une délimitation cohérente sur tout son pourtour, adaptée aux réalités physiques et paysagères du site. La commune du Puech a exprimé son souhait d'étendre le site classé sur une partie de sa commune, au nord du site classé.

Le site classé du pic de Vissou - et la commune de Villeneuve souhaitent intégrer le Grand Site. Le territoire élargi à 17 communes constitue le périmètre du dossier de demande de label Grand Site de France.



	Action				
		Réalisée	En cours	En continu	Reportée
Etendre le site classé sur la commune du Puech [OGS-PérimFA01]	Étude : analyse paysagère, patrimoniale et fonctionnelles	X			
	Validation par l'Etat de la nécessité de cette extension	X			
	Classement : Intégration par l'Etat des sites à classer après avoir complété l'étude réalisée par le SMGS				X
Intégrer Villeneuve et le pic du Vissou dans le Grand Site [OGS-PérimFA02]	Étude : analyse paysagère, patrimoniale et fonctionnelles	X			
	Concertation – animation avec les nouvelles équipes municipales	X			
	Réunions publiques	X			
	- Réunion pour sensibiliser à la méthodologie Grand Site sur les projets sur le pic du Vissou : projet de parking, voie d'escalades... - Villeneuve : réalisation de nombreux projets de protection des chauves-souris dans le cadre de Natura 2000 : animation, sensibilisation, suivi...				

Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 67

Le Puech
Une étude approfondie de la zone située au nord de la D148E a permis à la Commission supérieure des Sites de statuer sur l'extension du site classé.

Résultats effectifs
au 1^{er} janvier 2023

Étendre le site classé sur la commune du Puechs
L'extension du site classé sur la commune du Puech est actée puisqu'elle figure sur la liste de janvier 2019 des sites à classer du ministère (en annexe). L'aboutissement du classement devient un enjeu fort face aux pressions d'urbanisation.

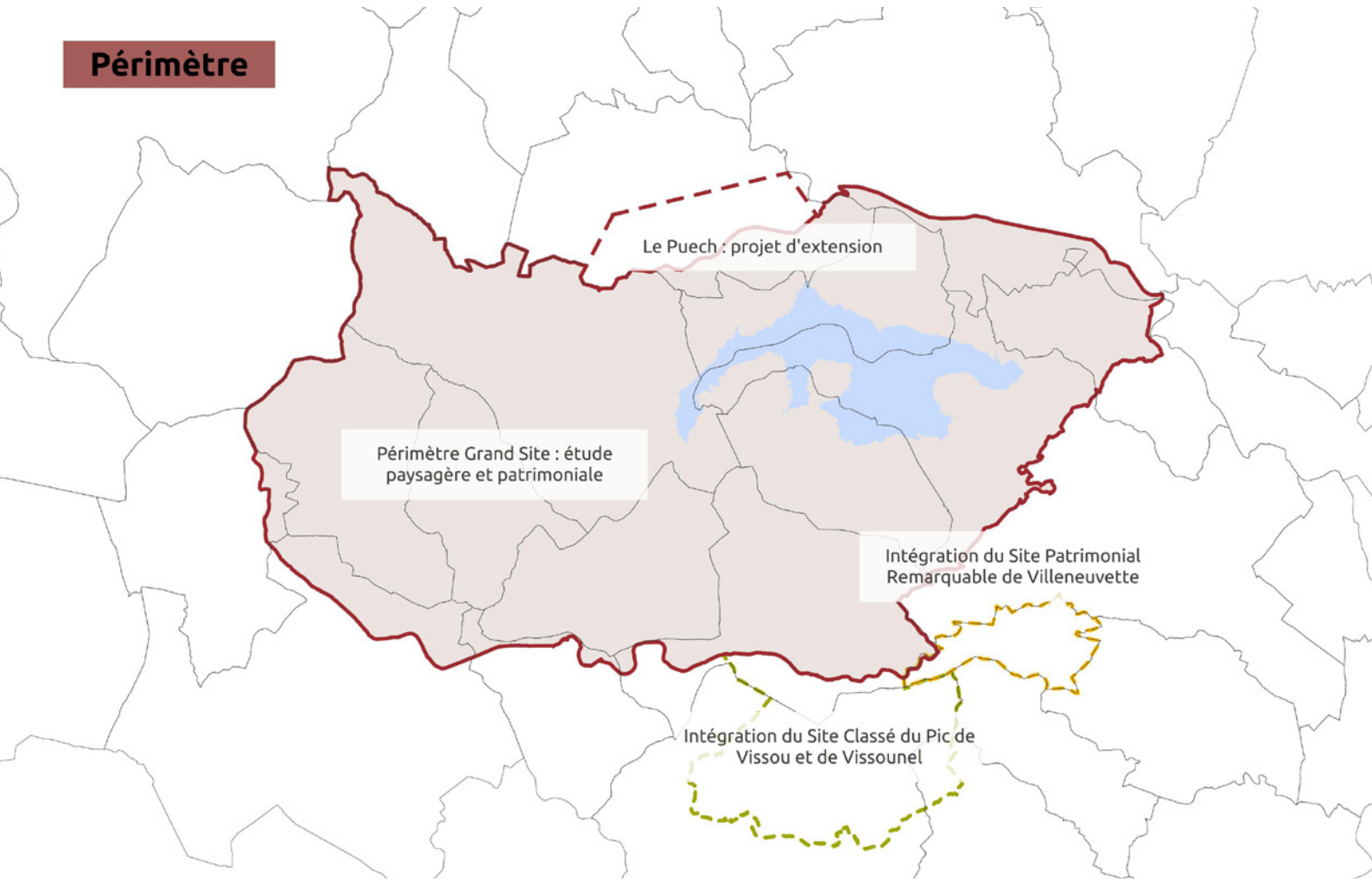
Résultats attendus
source programme d'action
OGS p. 69

Le site classé du pic de Vissou et la commune de Villeneuve ont intégré l'Opération Grand Site.

Résultats effectifs
au 1^{er} janvier 2023

Intégrer Villeneuve et le pic du Vissou dans le Grand Site

Les préconisations de l'Inspecteur général des sites lors de sa visite en 2017 abondent dans ce sens et appellent à un élargissement du périmètre selon les principes proposés par le Syndicat mixte (annexe).
À la demande de la DREAL, le Syndicat lance en 2019, une étude d'accompagnement pour la définition du périmètre du Grand Site. Atelier Paysage, paysagiste concepteur mandataire et Azur Press réalisent l'étude. Lors des différentes réunions de travail et de concertation, plusieurs périmètres ont été étudiés.
L'ouverture aux sites voisins protégés est révélatrice de la réussite de l'Opération Grand Site qui a permis la résilience d'un territoire déchiré en quête d'identité et de liens communs. La méthode "Grand Site" sera ainsi diffusée et profitera à ces territoires très proches géographiquement, dans leur valorisation et dans leur fonctionnement.
Ce nouveau territoire réparti désormais sur 17 communes constitue le périmètre du dossier de candidature au label Grand Site de France.



Conclusion partie 2

L'Opération Grand Site a permis de retisser des liens autour d'une histoire singulière, incarnée par un paysage protégé. Relier habitants et visiteurs, redonner au site une cohérence, un sens partagé, vecteur de développement durable est la base du processus de résilience paysagère de l'Opération Grand Site..

D'un paysage qui s'impose aux habitants, vers un paysage qui leur est propre, qui les fait vivre, dont ils se revendiquent les héritiers et qu'ils sont fiers de présenter aux visiteurs et de transmettre à leurs enfants. L'ouverture à deux territoires voisins étaient la preuve d'une résilience réussie.

Aujourd'hui, en 2023, l'heure est à envisager l'avenir du Grand Site en faisant le bilan des années passées, en concevant une nouvelle organisation favorable aux aspirations de notre société contemporaine tout en poursuivant les efforts de gestion, de ménagement et de valorisation que porte le Syndicat Mixte Salagou – Cirque de Mourèze depuis sa création.

L'arrivée du barrage du Salagou avait pu par le passé faire naître un sentiment de méfiance, des tensions et de déchirement à l'égard des institutions et du territoire. L'esprit de résilience avait alors été proposé pour construire un avenir plus heureux, constructif et encourageant les actions en faveur de l'adaptation aux événements et conjonctures de notre époque. Cette volonté de résilience avait également pour intérêt de construire ensemble une convergence

de conscience entre ce qui était déjà du patrimoine, le bâti, les savoir-faire, la biodiversité exceptionnelle, avec celle, nouvelle, liée à l'arrivée du lac. En quelque sorte, il s'agissait d'accepter que présent et passé se mêlent pour forger le futur ensemble, où tout peut alors posséder une valeur patrimoniale, dépassant les modes d'une génération ou d'une autre. Une fois réalisé cet état de conscience, il faut envisager la suite avec la même ambition, "faire et tout en faisant se faire", sans mettre l'Autre de côté, sans s'oublier ou se diluer, en gardant ce qui fait de notre territoire une exception exemplaire.

Agir en faveur des paysages impose de rechercher l'action la plus juste, la façon mesurée, la plus résiliente, dans un souci de ménagement plus que d'aménagement. Résilience, car il nous faut continuer à forger un Grand Site en capacité de vivre les aléas et mutations de notre époque, et sobriété, en choisissant de composer avec nos moyens d'aujourd'hui, financiers bien sûr, mais surtout demain avec les compétences mutualisées des acteurs de notre territoire.

Notre projet est donc tourné vers un double principe de lucidité face aux réalités de notre temps et d'espérance, pour se projeter, rêver, composer et faire au mieux, pour construire le projet de notre futur Grand Site de France.





Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

04 67 44 68 86

info@lesalagou.fr

grandsitesalagoumourèze.fr

Remerciements

Cette candidature a été rédigée, notamment, à partir du dossier de l'Opération Grand Site, de plusieurs documents et études et des apports de toute la communauté de travail (photos, remarques, relecture, notes...). Nous remercions, ici l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la rédaction de ce dossier et l'équipe du Grand Site, élus et techniciens, d'hier et d'aujourd'hui.

Crédits photos :

Atelier Sites

Base nautique du Salagou - Baie des Vailhès

Bouquet Gabrielle

Buffard Patrick

Cambon Christophe

Carré Blandine

Citeo

Communauté de communes du Clermontais

Communauté de communes du Lodevois et Larzac

Conseil Départemental de l'Hérault

Cottin Fabienne

ESKIS

Fillette Aurelien

Freytet Alain

Gendarmerie RGLR

Gouazé Justine

Huttopia - AKENE Paysage

Jacquot Sylvia - Ozone VTT

Jouffray Alain

Kogito - FDLN

Lucat Marie-Caroline

Mairie de Celles

Marchal Jean-Christophe

Maurel Laura

Meyer Jean-Michel - Azur Press

Micola Luc

ONF

Poudre Mouillée

Quin Hugo

Réseau des Grands Sites de France

Sonally Camille

